



Séance plénière
Tables rondes



Ouverture

Bruno Rougier, Journaliste

Jean-Yves Grall, directeur général de la Santé publique

Bruno ROUGIER :

Bienvenue à ces Rencontres nationales Santé Environnement. Je suis journaliste à France Info, responsable des questions de santé et des questions de sciences. Tout ce qui se passe au niveau du PNSE « Plan national Santé Environnement » m'intéresse particulièrement. Au cours de cette journée, nous allons revenir sur les différentes actions, les différentes expérimentations, menées dans le cadre du PNSE 2 qui va s'achever à la fin de cette année. Les organisateurs de cette journée espèrent que les divers échanges vont permettre de faire émerger des idées, d'enrichir le débat en vue de l'établissement du futur plan.

Ce matin, une première table ronde va faire le point sur la gouvernance de la politique en santé environnement. Six ateliers thématiques vont se tenir en parallèle. Ces ateliers vont être l'occasion de partager les expériences menées un peu partout en France dans le cadre des plans régionaux santé environnement (PRSE). C'est aussi l'occasion de réfléchir à la meilleure organisation à mettre en place à l'avenir.

Cet après-midi, chaque responsable d'atelier présentera les principaux enseignements de ces ateliers, les idées fortes issues de ce travail de réflexion. Cette restitution sera suivie par une table ronde pour réfléchir sur les pistes à mettre en œuvre pour renforcer les liens entre le groupe santé environnement (GSE) et les groupes régionaux en santé environnement (GRSE).

C'est une journée organisée sous le signe de la participation.

Pour ouvrir cette journée, je vous propose d'accueillir Jean-Yves GRALL, directeur général de la Santé au ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Jean-Yves GRALL :

Madame la Directrice générale de la prévention des risques au ministère de l'Écologie et du Développement durable, chère Patricia BLANC. Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de Santé en Rhône-Alpes, cher Christophe JACQUINET. Madame la Directrice de la DREAL. Monsieur le Député, cher Gérard BAPT. Monsieur le Vice-président du Conseil régional. Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs, je voulais tout d'abord vous dire tout le plaisir que j'ai à ouvrir ces premières rencontres nationales et régionales Santé et Environnement. Je veux tout d'abord remercier les acteurs du PNSE 2 et des PRSE 2.

Votre présence nombreuse ici aujourd'hui témoigne de la mobilisation pour tous pour les questions de santé et environnement. Vous avez chacun œuvré pour construire et appliquer les actions de ce plan. Je tenais donc en préambule à vous remercier de votre engagement.

Les questions d'environnement et de santé constituent en effet une ambition forte pour la France et le Président de la République l'a bien exprimé lors de la Conférence environnementale de septembre dernier. L'initiative de cette journée répond d'ailleurs à un engagement pris à la suite de cette conférence, lors de la table ronde consacrée à la prévention des risques sanitaires et environnementaux.

Pour les médecins, l'environnement constitue un déterminant majeur de la santé. L'environnement fait, et a toujours fait partie du paradigme de la santé publique, c'était même, au début de l'hygiène, le principal facteur explicatif de l'état de santé.

Au XIX^e siècle, les préoccupations liées à l'environnement fondèrent la médecine préventive et la santé publique moderne. Les gains sanitaires grâce aux pratiques d'hygiène de l'eau, à la salubrité des logements, aux conditions de travail, furent considérables, mais il y a eu ensuite un paradoxe entre le rôle réel de l'environnement comme facteur de santé et la place réelle qui y a pu lui être fait dans le champ sanitaire.

En 2006, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a estimé qu'environ un quart du fardeau des maladies était dû à des facteurs environnementaux modifiables. L'OMS estime à environ 15 % les pertes de santé exprimées en années de vie perdues, ajustées sur l'incapacité liée à l'environnement dans les pays de l'Europe de l'Ouest. La seule pollution de l'air serait responsable de près de 500 000 morts par an dans le monde.

La santé environnementale est une notion proposée par l'OMS et reprise dans le PNSE 2. Elle porte sur tous les aspects de la santé, de la qualité de vie des populations qui résulte de l'action sur l'homme, des facteurs biologiques, chimiques et physiques de l'environnement qu'ils soient d'origine naturelle ou entropique.

Les pollutions de l'environnement et la santé semblent des notions simples en apparence qui relèvent du sens commun comme le suggère le slogan de l'OMS « *Environnement d'aujourd'hui, Santé de demain* », mais la réalité fait apparaître une

relation complexe. L'impact sur la santé de notre environnement constitue bien un enjeu spécifique.

Je ne reviendrai pas sur différentes crises qui ont illustré tristement cet enjeu, que ce soit la dioxine à Seveso, l'huile toxique frelatée en Espagne, l'amiante, etc., les exemples ne manquent pas. Pour autant, le lien entre environnement et santé n'est pas toujours facile à établir, et encore moins à quantifier.

Les problèmes de santé environnementale sont parmi les plus complexes aussi bien pour les scientifiques qui les étudient que pour les décideurs. Les expositions sont rarement uniques et il peut y avoir des facteurs de confusion. En effet, on fait souvent face à de faibles doses de contamination associées à des effets à la limite de l'observation. Par ailleurs, les conséquences se manifestent souvent sur le long terme.

Le décideur se trouve ainsi confronté au choix entre l'application du principe de précaution dans toute sa rigueur et la nécessité d'agir sur des bases scientifiques solides. Ceci est d'autant plus prégnant que les sources de risques sont liées à des enjeux économiques, aux possibilités ou non de substitution, à des considérations sociétales par le sentiment d'insécurité qui peut être engendré et surtout si les populations pouvant être exposées sont importantes.

Le premier plan santé environnement est né en 2004 dans ce contexte et ce besoin d'action. L'un des cinq plans prévus par la loi relative à la politique de santé publique, suivi par un deuxième plan dont l'existence est désormais inscrite dans le Code de la santé publique.

Ce premier plan s'inscrivait d'ailleurs dans le contexte des engagements internationaux de la France pris lors des conférences ministérielles des pays de la zone Europe de l'OMS, à Londres, en 1999 et à Budapest, en 2004. Ces engagements étant d'élaborer un plan national santé environnement (PNSE).

Ce PNSE 1 a permis des avancées dans la réduction des émissions atmosphériques industrielles, la qualité de l'air intérieur, la protection des captages d'eau, la réglementation sur les produits chimiques « REACH », pour n'en citer que quelques-uns.

Fort des résultats concrets obtenus durant ce premier plan, le deuxième plan national, le PNSE 2, a cherché à décliner de manière opérationnelle les engagements du Grenelle de l'environnement relatifs à la préservation de la santé des populations au regard des facteurs environnementaux.

Ces plans ont été préparés par des comités auxquels participent maintenant, à la suite du Grenelle de l'environnement, les cinq grandes catégories d'acteurs dans le champ, l'État, les collectivités territoriales, les associations, les organisations



syndicales et représentants des employeurs ainsi que des personnalités qualifiées, professionnelles du système de santé de l'assurance maladie et agences d'expertise et de sécurité sanitaire.

Ils sont portés conjointement par plusieurs ministères, ceux chargés de l'Écologie et la Santé, mais aussi le ministère du Travail dont le plan santé-travail s'articule avec le PNSE 2, avec une implication également du ministère chargé de la Recherche. C'est donc une politique interministérielle très fortement marquée.

À l'échelon régional, c'est grâce à l'implication de ces mêmes catégories d'acteurs et des collectivités, sous l'impulsion des ARS et des DREAL, que les PRSE ont été élaborés. Ce sont de véritables plans de santé publique, cadre d'actions permettant d'organiser les responsabilités et le travail de très nombreux acteurs qui concourent à la protection et l'amélioration de la santé environnementale.

Le PNSE 2 s'est structuré autour de deux grands axes : la réduction des expositions responsables de pathologie à fort impact sur la santé et la réduction des inégalités de santé issues des inégalités géographiquement environnementales. De ce fait, il a couvert de nombreux domaines, l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur, la prise en compte des produits chimiques, des sols pollués, la résorption des points noirs du bruit, des risques émergents, etc. Il reposait donc sur une double entrée, à la fois santé et environnement.

Le plan a ensuite été décliné au niveau régional dans les PRSE 2. Différentes méthodes ont été employées pour cette mise en œuvre en cherchant à les adapter aux spécificités et aux priorités des contextes locaux. À ce stade, je voudrais rappeler la nécessaire articulation du PNSE 2 et des PRSE 2 avec la politique de santé au plan national comme au plan régional. Je citerai, à titre d'exemple, le renforcement du volet environnement du nouveau plan cancer en cours d'élaboration. Un travail important d'articulation a été également mené en région par les ARS pour articuler les projets régionaux de santé avec les PRSE, même si les calendriers ne coïncidaient pas toujours aisément, mais cet effort a été réalisé.

Les rencontres de ce jour associant les acteurs de santé et de l'environnement, aux échelons nationaux, régionaux et locaux, vont ainsi permettre de mettre en valeur les initiatives qui ont été portées dans le cadre des plans régionaux, et des plans municipaux santé-environnement en vue de les mutualiser et de dégager des axes de réflexion et des recommandations pour l'avenir.

Les réflexions et les critiques que vous pourrez formuler sur la gouvernance des plans et sur les thèmes des six ateliers thématiques, dès le milieu de la matinée, constitueront assurément des pistes pour la structuration et la manière d'élaborer un

futur PNSE 3, en prolongeant la dynamique créée dans cet important domaine par les plans précédents.

Vous pourrez ainsi donner votre avis sur la plus-value du PRSE et travailler sur l'articulation entre ce PRSE et d'autres politiques. Il faut améliorer la coordination entre acteurs institutionnels, développer la démocratie sanitaire en s'appuyant notamment sur les conférences de territoires, identifier les plus défavorisés d'un point de vue sanitaire ou environnemental, mobiliser, professionnaliser les divers acteurs, pour disposer de leviers ou de stratégies d'action, ou encore développer la construction de partenariats.

Le PNSE 2 arrivant prochainement à son échéance, comme toute politique publique, doit être évalué tant dans sa mise en œuvre au niveau national que sur sa mise en œuvre au niveau local. C'est ainsi que le gouvernement a souhaité confier cette évaluation d'une part, à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et à l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), et d'autre part, au Haut conseil de la santé publique.

Je ne doute pas que les réflexions issues de cette journée permettront aussi d'enrichir le bilan du PNSE 2 et contribueront à cette évaluation. Je voudrais enfin terminer mon propos en rappelant que beaucoup a déjà été fait. D'importantes évolutions réglementaires ont été mises en place sur la qualité de l'air, la remédiation des sols pollués et bien d'autres. Des progrès ont été également réalisés dans les techniques et les produits industriels.

Dans le domaine de l'épidémiologie environnementale, l'utilisation des biomarqueurs d'exposition environnementale, le développement de la biosurveillance humaine, mais aussi les études sur l'épigénétique représentent un progrès important aussi bien pour l'amélioration de la connaissance que pour l'aide à la décision. Beaucoup de travail reste encore à faire pour protéger la santé actuelle, celle des générations futures, et prendre en compte la réduction des inégalités. C'est le défi que devra relever la politique en santé environnement et le futur PNSE 3.

Je ne doute pas que vos réflexions contribueront à relever ce défi et je souhaite que les échanges de la journée soient enrichissants et les travaux fructueux. Je vous souhaite donc une bonne journée. Je vous remercie de votre attention.



Plénière I

Gouvernance nationale de la politique en santé environnement : quel retour d'expériences ?

André Cicoella, Président, Réseau Environnement Santé

José Cambou, Secrétaire national, France Nature Environnement

Dominique Gombert, Directeur de l'évaluation des risques, ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire)

Benoît Lesaffre, Vice président d'Université Paris Est

Francelyne Marano, Présidente, Société française de santé environnement

Bruno ROUGIER :

Merci beaucoup, Monsieur le Directeur général de la Santé. Au cours de cette première table ronde de la journée, nous allons parler de la gouvernance nationale de la politique en santé environnement.

Le PNSE 2 couvre la période 2009-2013. Comme le disait Jean-Yves GRALL, il a été élaboré en concertation avec les cinq collèges du Grenelle. Pour mémoire, pour suivre et orienter la mise en œuvre des actions de ce deuxième plan, le Groupe Santé environnement (GSE) a été créé et trois sous-groupes de travail ont été mis en place. Au cours de cette table ronde, nous aurons la participation des responsables de ces trois sous-groupes.

Le Comité d'évaluation du PNSE 1 avait souligné certaines difficultés de gouvernance. Nous allons donc voir maintenant si ces difficultés ont été surmontées dans le PNSE 2. Je vous présente les cinq personnes qui vont participer à cette table ronde :

- Francelyne MARANO, présidente de la société française de santé-environnement et présidente du groupe de travail sur les risques émergents,

- Benoît LESAFFRE, vice-président d'Université Paris-Est, président du groupe de travail sur les expositions responsables des pathologies à fort impact sur la santé,
- André CICOLELLA, président du réseau environnement santé et Président du groupe de travail sur les inégalités environnementales,
- Dominique GOMBERT, directeur de l'évaluation des risques à l'ANSES, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,
- José CAMBOU, secrétaire nationale de FNE, France Nature Environnement.

Je voudrais tout de suite me tourner vers Benoît LESAFFRE parce que vous avez contribué à la préparation du PNSE 1, en tant que co-président du Comité d'orientation. Quels points marquants retenir de ce premier PNSE qui était une innovation totale ?

Benoît LESAFFRE :

Merci, bonjour à toutes et à tous.

Revenons à l'année 2003 où a été lancé le PNSE 1. L'époque était considérée par certains comme un moment d'effervescence à ce sujet, les discours prononcés alors en témoignent. Je ne vais pas revenir sur ce qu'a rappelé justement Jean-Yves GRALL, j'ajouterai juste deux points de contexte.

- En 2002, l'Union européenne met en place son sixième « *programme d'action pour l'environnement* » (6^{ème} PAE). La question santé-environnement est une des quatre priorités de ce programme et c'est la première fois qu'elle est identifiée de façon explicite en tant que telle.
- Au niveau national, la charte de l'environnement adoptée en 2004 « *consacre le droit pour chacun de nous de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.* » C'est à ce moment que se met en place le PNSE 1, l'un des cinq plans de la future loi de santé publique de 2004.

Comment le PNSE 1 a-t-il été préparé ? Les orientations du plan ont été conçues par une Commission d'orientation comprenant 20 experts, assistée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (AFSSE) naissante, dont c'était la première implication sur ce sujet. Le plan a été préparé en seulement six mois, en vue notamment de respecter le rendez-vous de l'OMS Europe de juin 2004 à Budapest. Plus de 70 auditions ont été menées et une centaine de contributions écrites ont été reçues. La société civile a été consultée sur la base d'un rapport intermédiaire par le biais d'internet et trois conférences régionales. J'ai le plaisir de rappeler que j'étais venu ici à Lyon, le 9 janvier 2004, pour présenter le pré-rapport à la consultation de tous les acteurs.



Le plan lui-même a également fait l'objet d'une large consultation. Il a été rédigé par quatre administrations (environnement, recherche, santé, travail) travaillant ensemble pendant six mois, ce qui n'était pas si courant et ne l'est toujours pas d'ailleurs ! Une originalité forte du PNSE 1, que l'on avait voulue et fortement ressentie, était l'incorporation de la santé au travail, vu la considération que chaque personne se situe dans différents milieux de vie, le travail étant évidemment un de ces milieux importants. À l'époque, même si la consultation a été réelle et ses résultats prise en compte, l'idée même d'associer la société civile en amont à la construction du plan n'était pas encore dans les mœurs, ce qui est une des différences avec le PNSE 2.

Bruno ROUGIER :

On passe au PNSE 2. L'évaluation du PNSE 1 a fait ressortir qu'il y a eu des difficultés de gouvernance. Selon vous, le PNSE 2 a-t-il été plus facile du point de vue de la gouvernance ? Je poserai également cette même question à Francelyne MARANO.

Benoît LESAFFRE :

Parmi les points marquants du PNSE 2 figurent le Grenelle de l'Environnement et les cinq collèges qui ont construit le plan avec les experts scientifiques. A été créé un groupe santé-environnement (GSE) et trois groupes de suivi, ce qui était nouveau également : présidé par un parlementaire, le GSE s'est réuni plusieurs fois chaque année, et a remis chaque année un rapport de synthèse sur l'avancement du plan. Cela a permis un vrai suivi avec des allers-retours entre les administrations et les acteurs. Une des difficultés rencontrées a été de bien saisir ce qui se faisait dans les régions. Ce n'est pas qu'il y a eu une volonté d'empêcher la remontée d'informations : en effet, chaque fois que l'on sollicitait les administrations, on avait le retour d'informations, mais c'est assez difficile d'incorporer ce qui passe vraiment dans les régions dans un groupe de suivi national. Il faudrait trouver pour le PNSE 3 la bonne façon de tirer parti de ce qui se fait dans chaque région : les actions, les bonnes pratiques. Cela peut être un des ferments de la préparation.

Bruno ROUGIER :

Francelyne MARANO, sur cette gouvernance du PNSE 2, comment l'avez-vous ressenti, vous qui avez également connu le PNSE 1 ?

Francelyne MARANO :

Pour le suivi du PNSE 1, une évaluation a été faite à mi-parcours, essentiellement un travail d'experts. Pour la gouvernance du PNSE 2, comme l'a indiqué Benoît



LESAFFRE, la société civile a participé au groupe que j'ai coprésidé avec José CAMBOU de FNE. Il y a donc eu un plus.

Nous avons pu confronter des opinions parfois divergentes. Le groupe « risques émergents » se réunissait régulièrement, tous les deux mois, comme les autres groupes, ce qui ne s'était pas produit pour le PNSE 1. Donc, le suivi des actions du PNSE 2 a été meilleur que pour le PNSE 1.

Cet apport, il se trouve dans la confrontation des idées et des points de vue entre les différents collègues qui se retrouvaient régulièrement, avec une possibilité d'expression très libre, avec aussi le secrétariat qui a été réalisé pour nous par le ministère de l'Écologie, la DGPR (Direction générale de la prévention des risques). Fabrice CANDIA, ici présent, a été un excellent secrétaire. Les rapports annuels sur ce qui se passait dans les différents groupes ont été réellement une avancée. Comme Benoît LESAFFRE, nous avons regretté collectivement l'insuffisance des contacts avec les PRSE et avec les régions. Il faudra certainement améliorer cet aspect.

Bruno ROUGIER :

On va en parler en fin d'après-midi. André CICOLELLA, Vice-président du troisième sous-groupe de travail, comment avez-vous trouvé le déroulement de ce PNSE 2 ? S'est-il déroulé selon des conditions satisfaisantes ?

André CICOLELLA :

Le groupe était effectivement centré sur la question des inégalités. C'est un élément extrêmement important parce que c'est un des deux axes du PNSE 2.

On a travaillé sur les différents types d'inégalité :

- Les inégalités liées à l'âge. C'est tout l'enjeu autour des risques de la période de la grossesse. On est là dans un changement de paradigme. On se trouve effectivement dans le cadre de plusieurs changements de paradigme.
- Les inégalités géographiques.
- Les inégalités liées à la sensibilité avec toutes les maladies de l'hypersensibilité.

Je voudrais revenir sur la question des inégalités géographiques. On voit bien l'étape à franchir pour l'avenir en ce qui concerne l'interaction entre le niveau national et le niveau régional qui, aujourd'hui, est très faible, pour ne pas dire quasi nulle. C'est là où se situe un vrai problème. La question des inégalités géographiques de santé est essentielle. Je donnerai quelques exemples parce que ce n'est pas suffisamment mis dans le débat public.



En travaillant récemment sur les données, je regardais celles sur le cancer du sein. Si le Nord-Pas-de-Calais était un pays indépendant, il serait le premier pays au monde de ce point de vue. La Picardie est aussi un bon exemple, même constat en Normandie, en Île-de-France et avec les Pays de la Loire. Globalement, quand on regarde la situation en métropole par rapport à La Réunion, on voit que leur taux de cancer du sein est le tiers de celui du Nord-Pas-de-Calais. C'est une réalité peu présente dans le débat public. Si on arrivait à avoir comme cible, le taux de cancer du sein des Réunionnaises, les gains de santé seraient considérables.

Quelles en sont les raisons ? L'explication classique a porté pendant des années sur le fait que les gens boivent et fument, mais on n'arrivera pas à expliquer par le seul comportement vertueux des Réunionnais et des Réunionnaises, cette différence sur les taux de cancer du sein. On voit bien que l'explication n'est pas adéquate. Elle se trouve dans l'environnement, à condition d'avoir une définition large de l'environnement. C'est l'autre défi. Actuellement, les PNSE sont définis avec une vision étroite de l'environnement. C'est à dire la question par entrée de milieu. Cette approche a été nécessaire. Elle correspondait à une période. Aujourd'hui, il faut une vision globale de l'environnement.

Il y a aussi la place de l'alimentation. Est-ce uniquement un problème de nutrition géré dans le cadre d'un plan nutrition santé ? Il y a aussi un plan obésité. Ou bien est-ce une composante de l'environnement ? C'est tout l'enjeu des maladies métaboliques aujourd'hui absentes du PNSE. On ne peut pas faire comme si ces maladies n'étaient pas liées à l'environnement.

À partir des inégalités, on déroule effectivement toutes ces questions qui doivent être aujourd'hui au centre de la réflexion dans la construction du PNSE 3.

Bruno ROUGIER :

On va parler du PNSE 3 dans quelques instants. Je reviens rapidement sur le PNSE 2. Francelyne MARANO, certains disent que le PNSE 2 ressemble à une liste à la Prévert.

Francelyne MARANO :

C'est vrai. Il y a côté un peu patchwork. À la différence du PNSE 1, on a voulu prioriser un certain nombre de choses au lieu de prendre la quasi-totalité des problèmes posés. André CICOLELLA a parlé des inégalités territoriales et des communautés. Il y avait aussi d'autres points mis en avant. Le groupe « risques émergents » que je co-présidais avec José CAMBOU a traité des questions qui n'avaient pas du tout été évoquées ou presque pas dans le PNSE 1. Ceci s'est fait en parallèle de l'étude sur les inégalités.



La Commission d'orientation du PNSE 1 était constituée uniquement d'experts et des discussions vives ont eu lieu sur la présentation des actions,. Devait-on les traiter par le biais de l'exposition, c'est-à-dire des milieux ? Devait-on les traiter par le biais des pathologies ?

Dans le PNSE 2, le choix a été fait de se focaliser sur un certain nombre de points. La question des risques émergents s'est posée avec la perturbation endocrinienne, avec les nanotechnologies, les ondes électromagnétiques. Ces problèmes étaient déjà anciens, mais ils n'étaient pas encore apparus sous forme de préoccupations en santé-environnement.

Bruno ROUGIER :

Ceci montre qu'on discute beaucoup dans vos groupes. José CAMBOU fait partie du même groupe que vous. Pourtant, elle n'est pas d'accord quand on parle de liste à la Prévert.

José CAMBOU :

Je ne suis pas d'accord. Ceux qui ont travaillé sur l'élaboration du projet de plan avaient des logiques extrêmement claires. Le plan tel que rendu public par l'État perd certains points de notre logique. Par exemple, le chapitre « construire l'avenir » comportait des sujets tels que la recherche, la pédagogie, l'information, etc.

Ils ne sont plus vraiment mis en valeur alors que c'était un axe fort. D'ailleurs, c'est parfois là où cela pêche. Il a été rajouté par des services de communication ou autres, une liste dite d'actions prioritaires sorties du chapeau que nous n'avons jamais proposées comme actions prioritaires et qui parasitent complètement le sujet.

Bruno ROUGIER :

Cela veut-il dire selon vous qu'il y a un manque de lisibilité ?

José CAMBOU :

Oui, il manque également le fait qu'il n'a pas fait l'objet d'une promotion au sens positif du terme quand il a été rendu public. Nos rapports annuels ne font pas l'objet de promotion par les acteurs qui animent le GSE. Donc, quelque part, on aurait voulu nier leur existence, on aurait obtenu à peu près le même résultat. On peut comprendre pourquoi a posteriori ce travail a été qualifié de liste à la Prévert. On fait tout pour que cela apparaisse sous cet angle.

Bruno ROUGIER :



On va regarder ce qui peut être fait pour que cela change. Je vais vous demander à tous autour de cette table et ensuite nous passerons à une série de questions. Pouvez-vous dire ce qu'il faudrait pour que le PNSE 3 soit plus efficace ? Faudrait-il effectivement plus de lisibilité ?

José CAMBOU :

Certes, il faut reconduire un GSE et le remanier sans doute un peu. Il faut davantage associer l'État. Il est déjà omniprésent, c'est exact, mais on oublie des branches importantes, par exemple l'agriculture. On fait comme si elle n'avait aucune importance sur l'alimentation ou sur la qualité de l'eau et de l'air sans tenir compte de tous les produits nocifs épandus. Il faudrait mieux articuler avec le PRSE. Il faudrait certainement associer des scientifiques d'autres filières. Sur certains sujets, par exemple, quand on aborde la question du radon ou autre, on sait qu'il y a des impacts sanitaires. Le débat n'est pas là. La question porte sur la façon de faire évoluer la prise en compte par les populations.

Il faut beaucoup plus associer de gens avec des facettes de sciences humaines et sociales. C'est en réfléchissant avec eux que l'on pourrait élaborer dans certains cas des actions qui auraient des chances d'être efficaces. Il faut rajouter des wagons. On a effectivement la manie de faire des monceaux de petits plans, pilotés à l'extérieur, sans articulation, cela peut être dans certains cas un plan dans les pays d'outre-mer sur certains polluants rémanents. Cela peut être le plan écophyto pour reprendre un terme agricole. On voit bien, même si au quotidien, ils ont besoin d'un Comité de pilotage spécifique, il faut impérativement que la locomotive PNSE fédère l'ensemble. Cela permettrait d'atteindre un niveau satisfaisant de cohérence.

Bruno ROUGIER :

Merci pour toutes ces propositions. Je m'adresse maintenant à Dominique GOMBERT qui fait partie de l'ANSES. On a dit qu'il fallait des scientifiques. Quel rôle l'ANSES pourrait-elle tenir dans cette conduite d'un PNSE 3 ?

Dominique GOMBERT :

Pour l'ANSES, le PNSE est un outil très structurant. Plus de la moitié de notre programme de travail met en œuvre un certain nombre d'actions fléchées par le PNSE, et inversement. Il irrigue profondément le travail d'expertise en matière de thématiques et aussi en matière d'organisation. De plus en plus, au sein de notre Conseil d'administration et d'un certain nombre d'instances de gouvernance, les modalités de fonctionnement du PNSE ont été transposées au sein de l'Agence, dans nos Comités d'orientation thématique et de plus en plus sur certains sujets listés

par le PNSE, les champs électromagnétiques ou les nanomatériaux. Ces Comités fonctionnent avec une organisation et des instances de suivi qui regroupent l'ensemble des parties prenantes. Ils déclinent un certain nombre des actions visées par le PNSE.

Bruno ROUGIER :

Si je vous comprends bien, cela veut dire que l'ANSES s'organise aussi en fonction de ce qu'il y a dans le PNSE sur ces programmes de recherche ?

Dominique GOMBERT :

Cela fait partie des gènes de l'ANSES. De plus en plus, au sein de l'Agence, pour un certain nombre de thématiques d'expertise permanente, on essaie de prolonger les actions du PNSE et de mettre en musique aussi un certain nombre d'instances de gouvernance qui permettent aux acteurs autour de la table de se retrouver dans le pilotage au quotidien d'actions d'expertise que nous portons. De ce point de vue, les liens sont extrêmement forts. Il ne faut pas hésiter à inscrire dans la durée un certain nombre de travaux. On sait que dans les années à venir, il y a un certain nombre de sujets extrêmement structurants qui seront dans le PNSE 3 s'il voit le jour, qui seront dans les travaux qui vont être portés par les établissements publics.

Bruno ROUGIER :

Pouvez-vous nous donner deux ou trois exemples pour bien fixer les idées ?

Dominique GOMBERT :

On a déjà parlé, des perturbateurs endocriniens, des nanomatériaux, des champs électromagnétiques, des inégalités environnementales, des pesticides. Autant de sujets sur lesquels on a énormément de travail à faire en matière de connaissances, de progrès et de gestion. Comme José CAMBOU, je dirais que les plans sont des outils de gestion extrêmement importants, mais un futur PNSE devra être élargi, comme un plan structurant dans la forêt des plans existants. Les plans sont imposés par un certain nombre de textes. On peut citer, entre autres, l'adaptation au changement climatique, la santé au travail, le cancer, la nutrition, l'obésité, écophyto, chlordécone, les particules, les perturbateurs endocriniens ; j'en oublie certainement. On doit les mettre en perspective, les articuler.

Le PNSE a vocation à être la clé de voûte de l'ensemble de ces plans. Il devra avoir plus de compacité pour plus de lisibilité. C'est-à-dire se fixer des objectifs sur lesquels on veut se battre. Certains objectifs ont déjà été cités pour lesquels des résultats tangibles sont attendus d'ici quatre ans.



Bruno ROUGIER :

André CICOLELLA, que devrions-nous avoir dans ce PNSE 3 qui vous a manqué dans le PNSE 2, au niveau organisationnel ou au niveau des contenus ?

André CICOLELLA :

Sur un plan organisationnel, il faut un lien entre le national et le régional. On n'a aucune visibilité sur ce qui s'est passé dans les régions. Dans un certain nombre de cas, je sais que la question de l'alimentation a été prise en charge bien que nationalement elle ne l'était pas. C'est important de travailler sur cette question et notamment du point de vue des inégalités. Il ne suffit pas de faire le constat. Il faut le faire sur l'ensemble des pathologies. Il y a les inégalités environnementales, mais il y a aussi les inégalités de santé. Il faut que ce constat soit réalisé ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent. Il faut ensuite comparer. Il y a une interface, un échange entre les différents niveaux.

Le deuxième changement est d'avoir une vision globale de l'environnement. Ce qui est intervenu au cours du deuxième PNSE, c'est la création de l'ANSES. Historiquement, ce n'est pas dans cette optique que cela a été fait, mais on peut aussi réécrire l'histoire et dire que c'est un processus « orwellien ». L'ANSES a été créée parce qu'il existait une vision globale de l'environnement : travail, environnement et alimentation. On peut faire comme si c'était le cas ! C'est effectivement l'enjeu. On ne peut pas séparer ces différents aspects.

Si on prend le problème des perturbateurs endocriniens, aujourd'hui, la situation est absurde. Une femme, en tant que consommatrice, est mieux protégée qu'en tant que travailleuse. Je ne vois pas au nom de quel principe on peut imposer cette distinction. Cela n'a aucun sens. Quand vous regardez le système de valeurs limites environnementales, entre ces valeurs et les valeurs limites professionnelles, vous avez un rapport qui peut aller de 1 à 400 000. Je pense par exemple au trichloréthylène.

Cela s'explique parce que les valeurs limites professionnelles, contrairement à ce que pensent les gens dans les milieux de travail, ne sont pas protectrices des travailleurs. C'est tout de même gênant pour des valeurs limites d'exposition. Elles s'appuient sur un référentiel des années 1950. Or, nous sommes en 2013. Nos connaissances scientifiques permettent de dire que c'est totalement dépassé.

Bruno ROUGIER :

Cela veut dire que votre voisin a encore beaucoup de travail.

André CICOLELLA :

Je pense à son avenir ! Nous allons l'aider. Il faut aussi créer d'autres institutions. Si vous raisonnez de façon globale sur l'environnement, il faut avoir tous les éléments, rassembler toutes les pièces du puzzle. Aujourd'hui, on a des institutions éclatées. Si vous voulez connaître précisément comment se fait l'exposition au bisphénol par exemple. On a des manques. On ignore pourquoi il y a des pollutions diffuses. On ne les connaît pas. On ne les maîtrise pas. On ne peut donc pas agir.

Si vous voulez savoir où se trouve l'exposition aux pesticides, vous piochez dans l'observatoire des résidus de pesticides. On a créé des petits bouts d'institution alors qu'on a besoin d'un Institut de veille environnementale qui permette d'avoir une vision d'ensemble et de repérer aussi les manques de connaissances afin d'en favoriser le développement. On pourra ensuite commencer à travailler.

Sur la question des inégalités, il faut développer des registres de pathologies, pas uniquement sur le cancer, mais aussi des registres de jumeaux par exemple. La grande différence nord-sud en France que l'on connaît au niveau des conséquences sanitaires doit pouvoir être explicitée de façon plus précise, à partir d'un registre de jumeaux dans le Nord et un registre de jumeaux dans le sud. Ces outils ont été développés par les Scandinaves. Ils permettent aujourd'hui de dire que le Sahel meurt. On pense que 50 % des causes sont environnementales, mais on est obligé d'extrapoler, ce qui n'est pas totalement faux, la situation pour les pays scandinaves et en France, mais ce serait mieux d'avoir des données françaises dans ce domaine.

Bruno ROUGIER :

Benoît LESAFFRE, nous poursuivons notre tour de table pour savoir ce qui permettrait à ce PNSE 3 d'être plus efficace.

Benoît LESAFFRE :

D'abord, une petite réaction sur ce qui a été dit sur les pathologies. Rappelons qu'une des priorités du PNSE 1 était de prévenir les pathologies d'origine environnementale. Le PNSE 1 avait une double entrée : les milieux et les pathologies, essentiellement les cancers, mais aussi les maladies neurodégénératives et respiratoires, c'est important de le noter.

Un autre force du PNSE 2 par rapport au PNSE 1 que je n'ai pas mentionnée, - même si certains peuvent le critiquer -, est que l'arsenal législatif en matière d'écologie a été plus important, avec en outre des financements fléchés sur un certain nombre d'actions. Je rejoins ce qu'ont exprimé José CAMBOU et Dominique GOMBERT : nous avons probablement trop de plans avec des financements dédiés et une perte de visibilité en matière d'animation collective.



Sur le PNSE 3, j'ai trois recommandations générales à faire. Il faut d'abord considérer l'apport du PNSE 1, l'expertise scientifique, matérialisé par un comité d'orientation formé d'experts reconnus. Ensuite, on a introduit la société civile dans le PNSE 2, et auparavant dans le CODEV (Comité d'évaluation à mi-parcours) du PNSE 1, José CAMBOU y était.

José CAMBOU :

Cela n'a pas été facile !

Benoît LESAFFRE :

Mais, quand on a fait le PNSE 1, on avait clairement recommandé que ce plan soit évalué. Imaginez cela il y a 10 ans !

José CAMBOU :

Oui, seulement vous n'aviez pas prévu la société civile dedans. Il a fallu qu'on se batte au premier colloque, un an après.

Benoît LESAFFRE :

C'est pour cela que tu es là ! On ne pensait pas à tout cela à l'époque. La société civile avait été consultée, c'était déjà un progrès. Après, en 2006, le CODEV (Comité d'évaluation à mi-parcours) a réalisé l'évaluation avec des personnes venant de la société civile comme toi José.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours du PNSE 1 sort en juillet 2007. Hasard, c'est le Grenelle de l'environnement ! Ce n'est pas exactement un hasard, mais tout de même il y a des conjonctures marquantes liées à l'actualité et à la vie des plans.

Ma première recommandation pour le PNSE 3 est de bien articuler l'expertise scientifique et son ouverture à différents champs scientifiques avec l'implication de ce qu'on appelle maintenant les six collèges : l'État, les parlementaires, les collectivités locales, les entreprises, les syndicats et les ONG. C'est un acquis du PNSE 2. J'attire l'attention sur l'expertise scientifique, elle ne doit pas s'affaiblir dans le processus de concertation.

Mon deuxième point vient d'un des apports du PNSE 2, le mécanisme de suivi. On a parlé du GSE présidé par un parlementaire. On est sur un sujet sensible, à l'interface de différents ministères, les quatre précédemment cités auxquels s'ajoute l'agriculture. Je l'ai vécu, il y a dix ans en 2003, faire auditionner la DGAL par la Commission d'orientation était impossible ! L'interministériel est donc très important. On a aujourd'hui la conférence environnementale pour la transition écologique, qui s'est réunie en septembre dernier avec 14 ministres, dont l'agriculture. Ce rendez-



vous annuel doit être aussi un lieu de « resserrage du ressort » de la mécanique du plan. Bref, on rend compte et on prend des décisions politiques.

La troisième dimension n'a pas encore été évoquée ce matin. On a justement parlé de l'articulation entre le national et le régional, mais ceux qui sont dans la « sphère environnement » savent que le droit français en matière d'environnement est d'abord européen, et le vivent au quotidien. J'ai déjà évoqué le sixième PAE. Aujourd'hui, le septième programme d'action européen pour l'environnement (7^{ème} PAE) est en cours de finalisation. Je ne suis pas sûr que la « sphère santé » l'ait bien intégré. En raison de cette dissymétrie sur le rapport à l'Europe, il me semble très important qu'il y ait la même attention sur l'agenda européen que vers les régions, la manière de s'y insérer, la façon dont on le prépare. Il ne s'agit pas simplement de le suivre, mais il faut aussi tirer parti de l'agenda européen, explicitement, dans les échéances du PNSE 3.

André CICOLELLA :

En résumé, au sujet de la conférence environnementale, on pourrait avoir l'illusion que tout va bien. Il faut nuancer ce jugement. Il y a tout de même de fortes résistances. On est face à un modèle émergent, mais on a un modèle ancien qui résiste.

La dernière conférence environnementale a eu effectivement un atelier santé-environnement. Pour parvenir à ce résultat, il a fallu insister fortement en disant qu'il était inadmissible, tel que le premier projet avait été prévu, que cette question soit absente. L'atelier santé-environnement a de nouveau disparu de la prochaine conférence selon les informations dont nous disposons. On nous explique effectivement que cela va être présent un peu partout. C'est très bien, mais force est de constater que cet atelier a disparu.

Bruno ROUGIER :

C'est un mauvais signal selon vous.

André CICOLELLA :

C'est un mauvais signal. C'est l'ancien modèle qui se défend.

Francelyne MARANO :

La question de la santé environnementale a toujours été un peu le parent pauvre. Je suis d'accord avec ce qui est envisagé pour le futur PNSE 3. Je voudrais insister sur un point très important insuffisamment traité dans les deux premiers plans, c'est la question de la recherche et de la formation. Un effort important de recherche a été



initié dans le cadre d'un programme géré par l'ANR (Agence nationale pour la recherche) ainsi qu'un programme permanent à l'ANSES. Cependant, les soutiens à cette recherche sont toujours insuffisants. Contrairement au nord de l'Europe, en particulier en Allemagne et en Grande-Bretagne, il n'y a actuellement pas assez de laboratoires de recherche en France sur ces questions. Ces programmes sont indispensables pour répondre aux problématiques évoquées, l'augmentation des pathologies chroniques et pas uniquement les cancers. Pour n'en citer que deux, l'augmentation de l'asthme et des bronchites chroniques, leur relation avec l'environnement n'est pas complètement claire. Il faut donc plus de recherche. C'est un premier axe fort à retenir dans le cadre du PNSE 3.

Un autre aspect porte sur la formation. On avait déjà demandé, avec force, dans le PNSE 1, une introduction des questions de santé environnement dans la formation initiale des médecins, des ingénieurs agronomes, des chimistes. Ce sont les premiers acteurs qui auront à traiter auprès des populations, à donner des informations. On voit bien à quel point les inquiétudes sont nombreuses. Toutes les crises sanitaires ont créé un climat d'inquiétude sur cette relation entre l'alimentation et la santé, entre la qualité de l'air et la santé. Si on veut que les crises sanitaires se passent peut-être un peu mieux que jusqu'à présent, il faut qu'il y ait une information du public et une formation du public. Or, cette formation passe par les acteurs que je viens d'évoquer mais aussi les enseignants. Cela n'a pas été pris en compte jusqu'ici.

Bruno ROUGIER :

Deux personnes ont demandé la parole. Ensuite, on passe aux questions de la salle.

Benoît LESAFFRE :

Pour renforcer ce que Francelyne MARANO vient de dire, le premier plan mettait l'accent sur la formation, l'information, la recherche. En France, on a de bonnes équipes de recherche. Le sujet n'est pas là.

Quand on a préparé le plan n° 1, le quatrième programme-cadre recherche et développement (PCRD), couvrant la période 1994-1998, se terminait. Il comprenait une « action-clé » en santé environnement, dotée de 160 millions d'euros sur cinq ans. Les équipes françaises y émargeaient à 7 %, c'est-à-dire moins de la moitié de notre poids en termes de PIB. C'est un indicateur extrêmement fort. Nous avons alors un seul programme national de recherche en santé environnement, piloté par le ministère de l'environnement à partir de 1995. Ce programme a été confié à l'AFSSE à sa création, et il relève maintenant de l'ANSES. L'ANR a apporté un soutien financier conséquent dans le cadre du PNSE 1, mais cela a diminué par la suite.



Si vous regardez les recommandations sur le PNSE 1 et le PNSE 2, les mécanismes de gouvernance mis en place sur la recherche n'ont pas bien fonctionné dans les deux cas. Sur le PNSE 2, la coordination programmatique a été placée au niveau d'AVIESAN (Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé), portée par l'Institut de santé publique. Or, le deuxième plan santé-travail a placé la coordination de cette recherche à l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), ANSES maintenant. Si deux plans proches demandent à deux entités différentes de coordonner la recherche alors que leurs travaux devraient être totalement en synergie, on voit bien que, déjà, les messages portés au plus haut niveau ne passent pas.

Je me permets d'insister sur la santé au travail, le chiffre qu'André CICOLELLA a rappelé nous interpelle, il faut réintégrer fortement la santé au travail dans le PNSE 3.

José CAMBOU :

En matière de recherche, les budgets sont insuffisants et parfois discontinus. Or, les équipes de recherche doivent travailler dans la continuité. Il faut plus d'expertise. Or, au Conseil d'administration de l'ANSES dont je suis membre au titre de FNE, l'État nous annonce chaque année que nous devons diminuer la masse salariale. C'est logique, il faut faire plus, mais avec moins de personnes !

Il faut développer beaucoup plus de formations. Aujourd'hui, un architecte, un urbaniste, des acteurs qui ne sont pas des soignants au sens général du terme, doivent être sensibilisés sur l'ensemble de ces sujets. Pour nous, la formation et l'information sont des secteurs laissés pour compte, même si on a fait quelques progrès depuis deux plans. C'est un aspect extrêmement important pour le PNSE 3.

Échanges avec la salle

Lilian LE GOFF :

Bonjour, Lilian LE GOFF, je fais partie de France Nature Environnement et je suis aussi membre du Comité de pilotage du PRSE Bretagne. Je me pose la question de l'efficacité de l'application des différents plans en santé environnement et,



notamment au niveau de la définition même de l'environnement. Cela a été dit surtout sur le fait d'inclure l'alimentation et d'autres éléments laissés pour compte. J'en veux pour preuve, début 2012, lors d'un colloque international, cancer et environnement, qui s'est tenu à l'Institut universitaire, j'avais posé la question suivante parce que ce n'était pas très clair. Pour vous, l'alimentation doit-elle être incluse dans l'environnement ? Pour la plupart des intervenants, la réponse a été affirmative, il fallait absolument tenir compte de ce facteur. C'est au bas mot plus de 90 % des cancers liés à l'environnement qui inclut l'alimentation. On voit immédiatement à quel point cela peut changer la donne.

On parlait de moyens pour être plus efficace, notamment pour le PNSE 3. Ces différents plans sont-ils politiquement opposables au niveau français : gouvernement, collectivités territoriales et au niveau européen, puisque la politique environnementale et d'autres secteurs relèvent de plus en plus de l'Europe ? Ne faut-il pas envisager une instance supérieure semblable au Conseil Constitutionnel ou au Conseil d'État, qui sont des instances de plus en plus régulièrement consultées quand une loi pose problème ? Si ce n'est pas politiquement opposable, on peut accumuler les plans, ils resteront plus ou moins dans les cartons.

Bruno ROUGIER :

On va essayer d'apporter des éléments de réponse, tout d'abord avec Dominique GOMBERT.

Dominique GOMBERT :

Sur les enjeux purement scientifiques, notamment en matière d'évaluation des risques que ces évaluations intégraient, sans se poser tout de suite la question de la cohérence entre les plans, et du positionnement du PRSE 3 par rapport à d'autres plans. Aujourd'hui, on ne peut plus envisager une expertise ghettoïsée qui opposerait la population générale à la population professionnelle, avec d'une part l'exposition alimentaire et, d'autre part, l'exposition environnementale.

Aujourd'hui, sur tous les grands enjeux auxquels on va être confronté, quelques-uns ont été cités, on a parlé des perturbateurs endocriniens, on peut parler des résidus de pesticides, l'évaluation des risques et l'expertise doivent présenter une vision intégrée.

Avec la plupart des perturbateurs endocriniens, l'exposition alimentaire est une exposition prépondérante. C'est la même chose pour un certain nombre d'agents très classiques de l'environnement auxquels on est plus habitué, le chrome, le cadmium, etc., ce sont évidemment des substances qu'on retrouve dans l'alimentation au sens large. Dans tous les cas, aujourd'hui, l'évaluation doit se faire



en intégrant les différentes voies d'exposition pour les différents types de population. Cela suppose vraisemblablement une articulation extrêmement forte en matière de gestion et en matière de cadrage à travers un certain nombre de plans structurants.

Martine RAMEL :

Martine RAMEL de l'INERIS. Je voulais revenir sur le niveau européen. Je suis assez satisfaite d'avoir entendu Monsieur LESAFFRE rappeler qu'au niveau national, on est tiré par le droit européen. Ceci est vrai aussi pour les programmes de recherche et développement de la recherche. On parlait du prochain programme-cadre par rapport à la stratégie européenne, horizon 2020. Le volet en santé environnement est en train de passer tout doucement à la trappe ou en tout cas est en train d'avoir une portion congrue des enjeux de recherche. Pour le PNSE 3, comment peut-on mieux intégrer au sein de la gouvernance nationale cette question de *lobbying* au niveau européen parce qu'il s'agit bien de cela, aller peut-être chercher les bonnes expériences dans différents pays européens et les appliquer en France, mais également promouvoir nos outils au niveau européen ?

Bruno ROUGIER :

Plusieurs éléments de réponse, Francelyne MARANO.

Francelyne MARANO :

Vous avez raison. On s'est posé cette question quand on a appris cette régression, et éventuellement la disparition, des soutiens aux recherches en santé environnement dans le prochain programme-cadre. Les sociétés savantes au niveau européen se sont mobilisées pour intervenir, pour faire du *lobbying* auprès de la Commission. On espère que cette thématique ne sera pas oubliée. Elle est essentielle. On voit à travers les campagnes d'opinion que c'est une préoccupation du citoyen non seulement en France, mais aussi dans le reste de l'Europe. Donc, il faut absolument que cela puisse être maintenu parce que ce sont les programmes de recherche européens qui soutiennent en grande partie les réseaux au niveau des laboratoires. Comme Benoît LESAFFRE l'a remarqué, il y a trop peu d'équipes en France qui participent à ces programmes. Il faut un soutien institutionnel de ces équipes dans la continuité pour qu'elles puissent ensuite entrer à un niveau suffisant dans les programmes européens. Ils sont essentiels pour le maintien de ces recherches.

André CICOLELLA :

Il y a un sujet d'inquiétude. Cette évolution au niveau européen est très préoccupante. L'enjeu à ce niveau est d'arriver à positionner la question santé

environnement par rapport au grand enjeu qui, aujourd'hui, est l'épidémie de maladies chroniques en Europe et dans le monde.

Épidémie, le mot surprend toujours, mais c'est le mot qui est utilisé par l'OMS. C'est le mot utilisé par la déclaration de l'OMS Europe en 2006, réutilisé par l'OMS au niveau mondial, à l'Assemblée générale de l'ONU, la déclaration de New York a été votée par les 184 chefs d'État. Tout le monde est d'accord sur le fait qu'il y a une épidémie de maladies chroniques dans le monde. C'est le principal enjeu du développement durable pour le début du XXI^e siècle, ce sont les termes de cette déclaration.

Bruno ROUGIER :

Et on ne comprend pas l'origine de ces maladies chroniques.

André CICOLELLA :

Il faut arriver à comprendre. L'explication basée uniquement en termes de comportements est tout à fait insuffisante. Il faut analyser cela à partir d'une vision globale de l'environnement. L'OMS Europe l'avait dit en 2006, c'est vraiment l'enjeu des pays européens. Cette épidémie de maladies chroniques fait imploser les systèmes de santé et le vieillissement seul ne peut l'expliquer.

En France, à partir de l'évolution des infections longue durée, l'incidence du cancer, donc les nouveaux cas sur vingt ans, a été quatre fois plus rapide que le changement démographique. En ce qui concerne la croissance des maladies cardio-vasculaires, on nous explique que la mortalité diminue, c'est un fait, mais l'incidence augmente. C'est quatre fois plus rapide que le changement démographique. Sur les dix dernières années, le diabète a été six fois plus rapide que le changement démographique. Donc, on ne peut pas expliquer cette évolution uniquement par le vieillissement. Il y a des causes environnementales à envisager dans une vision globale de l'environnement. C'est un enjeu de recherche considérable. Il faut arriver à savoir comment tous ces environnements s'influencent. C'est un problème extrêmement complexe. C'est bien parce que c'est complexe qu'il faut faire de la recherche.

Bruno ROUGIER :

Certains ont parlé, de façon élégante, de causes multifactorielles. Ainsi, on ne s'engage pas trop.

Benoît LESAFFRE :

Y compris fumer, un des premiers facteurs de mortalité et de morbidité. Sur l'aspect recherche, sur le 8^e PCRD, on sera d'autant plus fort à plaider au niveau européen



qu'on sera fort au niveau national. Cela joue dans les deux sens. Avec le PNSE 2, on a avancé même si ce n'est pas aussi vite que souhaité. Un travail a été fait au niveau des alliances de recherche, les alliances AVIESAN et AllEnvi, sur le sujet toxicologie et écotoxicologie. Il ne faut pas raisonner uniquement en crédits incitatifs. Vous avez vu les débats sur l'ANR : il y aura moins de programmes thématiques, il y aura moins d'argent. A contrario, il y a la question sur le renforcement des équipes, donc un travail plus institutionnel des établissements.

Madame FIORASO a demandé aux cinq alliances nationales de proposer une feuille de route avant l'été. Les alliances aujourd'hui travaillent. Francelyne MARANO en sait peut-être davantage. Il est absolument stratégique que les deux alliances que j'ai citées, sur la santé et sur l'environnement, mais aussi l'alliance sur les sciences humaines, Athéna, se posent les questions pour déterminer aujourd'hui ce dont on a besoin dans ce domaine et la façon de renforcer les équipes. Si on a de belles équipes qui fonctionnent en réseau, avec un bon travail de programmation nationale, on aura une capacité d'expertise renforcée, le lien recherche-expertise est évident, et on aura aussi une capacité à peser plus au niveau européen.

Anne BARRE :

Bonjour, Anne BARRE de WECF (Women in Europe for a common future), nous suivons les trois groupes de travail du PNSE. J'avais une question par rapport à la gouvernance, à la participation plus représentative des acteurs de la société civile, notamment associations et ONG. Suivre ces trois groupes de travail représente une quantité d'heures de travail importante et c'est toujours compliqué pour des associations. Qu'est-il prévu pour qu'il y ait une meilleure participation, plus large, des associations ?

Bruno ROUGIER :

Le projet est en construction. Je ne sais pas si cela est prévu. On va changer votre question en proposition. Il faut prévoir un moyen pour que les associations puissent participer d'une manière plus large sans que ce soit trop chronophage.

Anne BARRE :

Par rapport à ce qui vient d'être dit sur la recherche. Effectivement, c'est très important, mais il faut prendre garde que la concentration de l'ensemble de l'effort sur la recherche ne soit pas une excuse pour l'inaction. Bien souvent, on s'aperçoit qu'on recule le temps de l'information, de la sensibilisation du public, de la formation des professionnels qui malheureusement est encore en retard dans ce plan national sur la santé environnementale.



Isabelle MOUSSION :

Isabelle MOUSSION, Agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon. Comme le précisait Madame CAMBOU tout à l'heure, nous avons tenté dans le plan régional de santé environnement Languedoc-Roussillon de travailler la problématique information du public, notamment en travaillant avec les associations, la société civile et les associations d'éducation populaire. C'est vrai que dans le PNSE 2, l'éducation populaire était assez peu présente. On se demande si ce ne serait pas un bon relais vis-à-vis de la société civile d'impliquer plus en amont ces multiples formes. Ce sont de petites associations qui sont regroupées, cela peut être parfois un peu compliqué, mais sur le terrain, ce sont des acteurs qui sont au contact direct de personnes qui s'interrogent. Cela nous a semblé intéressant de travailler avec ces associations. Je posais donc la question pour voir si dans le PNSE 3, il y aura vraiment un accès prévu pour ces populations.

Bruno ROUGIER :

On le prend toujours comme des propositions. José CAMBOU souhaite vous répondre.

José CAMBOU :

Votre réaction est très intéressante. Il est important que les GRSE existent. Aujourd'hui, ils n'existent pas dans toutes les régions où ils ont été sabotés dans certains cas. De plus, on voit bien, qu'à l'échelon régional, il est intelligent d'associer des acteurs qui ne sont pas forcément au niveau national, mais qui ont toute leur place dans la conception d'actions concrètes à mettre en œuvre sur le terrain.

Docteur SOUVET :

Docteur SOUVET, Président de l'ASEF (association santé-environnement France), Conseiller régional. Je suis pour la prise en charge de la globalité du patient.

En lisant le plan, je vois la cartographie nationale de l'ambrosie, mais où se trouve la cartographie territoriale des pathologies ? Comment allez-vous évaluer les résultats de ce plan national ? Cela me fait penser au plan national santé-jeunes qui est évalué sur le plan médical.

C'est bien beau de réduire l'impact des milieux, mais quels sont les effets sur l'homme ? Il faut superposer la cartographie des pathologies à un niveau territorial, non pas à une grande échelle, mais une petite échelle, à la cartographie des milieux, et la superposer à la cartographie des inégalités sociales puisque c'est un axe majeur du plan national, et nous en sommes d'accord.



Alain CHABROLLE :

Bonjour à toutes et à tous, Alain CHABROLLE, je suis Vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes.

Je suis avec mon collègue François VEILLERETTE, le seul Vice-président de région, en France et en Europe, à avoir la double casquette santé et environnement. On l'a fait un petit peu exprès. Je suis animateur du groupe de travail santé-environnement de l'Association des régions de France.

Quatre observations sur les associations. Parler de l'association de la société civile, qui sera complètement inexistante si on n'arrive pas à définir un véritable statut et leur place, notamment en incitant les collectivités, mais aussi l'État, à les soutenir dans le cadre de conventions pluriannuelles qui stabilisent leur travail dans la durée, leur implication dans les réunions et leurs contributions. Nous devons avoir cette question présente à l'esprit dans l'élaboration des futures politiques de santé environnement.

Il faut trouver une articulation concernant le Comité national de transition écologique (CNTE) en charge du tableau de bord des conférences environnementales. C'est un véritable sujet. Il faut un véritable suivi et une évaluation de la première conférence environnementale, et de la table ronde santé-environnement. Les résultats doivent être portés à la connaissance de tous les contributeurs et participants.

Un autre sujet devra être évoqué tout au long de la journée. On parle de la relation État-Région, mais il est très important de parler de la relation inter-régionale sur des enjeux aussi importants que, l'air en Rhône-Alpes, avec PACA et avec nos amis italiens, dans le cadre de programmes européens. C'est vrai pour l'eau. Je pense, notamment à de très beaux programmes comme celui de CIRCE qu'il faudra polliniser en cancer-environnement entre toutes les régions françaises.

Un point d'alerte, les régions vont avoir demain un rôle très important dans le pilotage des projets européens. À l'heure actuelle, la santé environnement n'est pas un parent pauvre, elle est quasiment absente de l'élaboration avec l'État, avec les autres acteurs, des thématiques techniques et financières des plans. C'est la question centrale. Il ne s'agit pas demain de demander à l'Europe de les intégrer, car il sera trop tard. C'est un véritable enjeu. J'appelle donc à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, des régions et de l'État. Il faut essayer, que les premiers piliers prennent en compte, le lien entre la transition énergétique et les questions d'énergie, de santé et d'environnement.



L'air doit aussi figurer dans l'innovation et la recherche, dans le premier pilier des thématiques en santé-environnement, aux côtés de la biodiversité, avec d'autres sujets comme l'eau, et y inclure des lignes en santé-environnement parce que sinon il n'y aura pas de contrepartie et pas d'aides européennes sur ces thématiques.

José CAMBOU :

Alain CHABROLLE, vous êtes responsable santé-environnement à l'Association des régions de France. J'espère que pour le projet de loi acte III qui va toucher les régions, vous allez vous battre pour que les Conseils régionaux acquièrent quelques compétences en la matière. Je vois peu bouger les lignes dans les projets de loi actuels, la balle est dans votre camp.

Claire ETINEAU :

Bonjour à toutes et à tous, Claire ETINEAU, je travaille dans le groupe de Benoît LESAFFRE et Fabrice CANDIA. On fait un travail excellent, mais le seul souci que nous avons, ce qui a d'ailleurs été dit à la table ronde, c'est la déclinaison au niveau des PRSE 2. Donc, il faudra vraiment travailler sur la déclinaison dans le PNSE 3 et PRSE 3 et également, les thèmes qui seront à développer. Je suis complètement d'accord avec la santé au travail puisque je suis responsable de la santé-sécurité-environnement dans un groupe international et de plus, je représente le syndicat CFTC. Je suis complètement d'accord avec Benoît LESAFFRE et je voulais lui dire que la santé au travail a été un peu oubliée ainsi que l'agriculture. Je suis accord avec José CAMBOU, et la recherche.



Lecture des idées fortes issues des ateliers de travail

Bruno ROUGIER :

Cet après-midi, nous avons deux grandes parties. La restitution des six ateliers auxquels vous avez participé ce matin, ensuite, au cours d'une nouvelle table ronde, nous verrons comment on peut renforcer les liens entre le GSE et les GRSE. Les discussions de ce matin ont été fournies avec des participants très impliqués qui ont donné beaucoup d'idées. La restitution qui sera faite des ateliers est une restitution parcellaire. D'ici quelques semaines, vous pourrez avoir une vision plus exhaustive de chaque atelier sur le site du ministère de l'Environnement. Vous aurez un compte rendu de plusieurs pages pour chaque atelier. Nous allons ici simplement vous donner les grandes idées ressorties dans chaque atelier.

Atelier 1 : Comment impliquer efficacement les acteurs régionaux dans les PRSE ?

Jean-Luc BUSSIÈRE, adjoint au chef de service prévention des risques à la DREAL PACA, va présenter une synthèse rapide des travaux de cet atelier. À travers différents exemples, cet atelier a tenté de faire ressortir les moyens les plus efficaces pour impliquer les acteurs régionaux dans ces plans. Les ateliers se sont, je crois, déroulés dans une bonne ambiance de travail.

Jean-Luc BUSSIÈRE :

L'ambiance a été très bonne et très studieuse. On a eu une grande richesse de restitution. Un point qui est ressorti des échanges, il y a eu un véritable plébiscite pour le travailler ensemble et pour les dynamiques qui ont créé dans la diversité des plans régionaux.

Bruno ROUGIER :

Une des idées majeures de cet atelier, c'est que les acteurs du PRSE devaient garder une véritable liberté dans la construction de ce plan.

Jean-Luc BUSSIÈRE :

Cette liberté d'action a certainement été l'idée la plus forte.

Elle permet de construire un plan avec toutes les parties prenantes. On a retrouvé des expressions comme la création de réseau, l'intégration, la rencontre entre des



diversités culturelles, la rencontre entre administrations ou avec des collectivités, sachant que ces rencontres ont été multiples. Cela n'a pas été homogène au niveau national, mais il y avait vraiment la notion de dynamique, d'inventivité, d'adaptation aux réalités locales. Cela a été très riche. Parallèlement à cette liberté d'action, le besoin d'un cadre juridique et méthodologique est ressorti peut-être plus fortement que pour le deuxième plan.

Bruno ROUGIER :

C'est-à-dire que d'un côté, on veut avoir la liberté de construire, mais on veut rester dans un cadre bien défini.

Jean-Luc BUSSIÈRE :

On veut pouvoir s'adosser pour pouvoir mieux s'avancer.

Bruno ROUGIER :

Un mot est sorti aussi régulièrement, c'est celui de moyens. Il faut davantage de moyens. Il faut des moyens dans différents champs, financiers, humains, techniques.

Jean-Luc BUSSIÈRE :

Un des constats, c'est qu'effectivement ce PRSE demandait un investissement, notamment pour ceux qui les ont pilotés, soit dans son élaboration, soit dans son déroulement parce que selon les lieux, il y a eu des comités de suivi et autres organisations. Si certains PRSE ont bien fonctionné, c'est en raison des moyens dédiés. Inversement, certains PRSE n'ont pas avancé parce qu'il n'y a pas eu de moyens humains dédiés. Il semble qu'un élément majeur dans la gouvernance d'un plan régional, c'est de disposer d'un minimum de moyens humains dédiés.

Il y a eu aussi un aspect plus financier. Il y a eu des appels à projets réalisés sur certains PRSE, mais il y a eu aussi une réflexion sur la façon de mieux flécher les crédits qui ont une connotation santé-environnement au travers des différents acteurs, administrations ou autres, de manière à pouvoir favoriser des effets de levier d'amplification.

Le dernier point extrêmement fort concerne la méthodologie. Il évoque la nécessité d'une mutualisation, à différents niveaux, des données de santé environnementale, régionales ou nationales. Cette mutualisation est nécessaire, notamment pour avancer sur la territorialisation des actions de ces données et sur les retours d'expérience des outils méthodologiques et de certains aspects techniques, par exemple, la façon de mettre en œuvre une labellisation, un appel à projets, etc.

Bruno ROUGIER :



Ce matin, nous disions qu'il y avait beaucoup de plans. Le troisième point fort ressorti de votre atelier est la nécessaire articulation entre les PNSE et les divers autres plans.

Jean-Luc BUSSIÈRE :

C'est un point qui est ressorti à divers titres. Pour ceux qui ont à mettre en œuvre les divers plans, il y a souvent une perte de temps, la même action est recyclée dans différents plans qui ne sont pas toujours sur la même durée, ni toujours en cohérence. Dans notre assemblée, l'idée de présenter le PNSE comme le plan des plans convenait bien à tout le monde. Il est vivement souhaité une inscription dans la durée, à divers titres, d'un PNSE à l'autre pour ne pas casser des dynamiques. Durée par rapport à l'élaboration. Certains ont mis du temps à élaborer leur PRSE et finalement, le plan s'est retrouvé avec une seule année de durée de vie.

Bruno ROUGIER :

Il y a même trois PRSE qui aujourd'hui ne sont pas élaborés.

Jean-Luc BUSSIÈRE :

Il y a aussi le fait que les actions qui peuvent être portées dans le cadre d'un PRSE peuvent largement déborder du temps d'un PRSE. Également, parce qu'on est dans un champ de santé environnementale, il y a peut-être des actions qu'on peut mettre en œuvre à court terme, mais dont beaucoup d'effets vont se faire à long terme. Le pilotage d'un PRSE qui n'est pas dans la durée ampute la crédibilité du plan puisqu'on ne verra jamais les résultats de ce qui est engagé.

La question de l'articulation se pose également entre PNSE et PRSE par rapport à des enjeux nationaux et à des enjeux régionaux. Par exemple pour les PRSE, par rapport à des documents d'urbanisme tels que les SCoT, ou autres, pour lesquels il est important que la dimension de santé environnementale puisse être prise en compte. Elle ne doit pas se limiter à un collège d'experts. On a besoin effectivement d'aller plus loin dans ce cadre.

Bruno ROUGIER :

Merci beaucoup, Jean-Luc BUSSIÈRE.



Atelier 2 : Quels sont les différents moyens utilisés pour sensibiliser le grand public aux enjeux de santé environnement ?

Bruno ROUGIER :

Hervé CAZENABE est directeur du réseau régional d'éducation à l'environnement Graine Aquitaine. Quand je vous ai demandé comment s'était passé cet atelier, vous m'avez répondu : trop de monde !

Hervé CAZENABE :

Cet atelier a été très suivi avec une envie très grande d'échanger. Les débats ont été très fournis. Il reste beaucoup à faire et comme pour l'atelier 1, la volonté de faire et de réaliser ensemble est ressortie tout au long du débat.

Bruno ROUGIER :

Première idée forte, c'est le besoin de travailler sur la lisibilité.

Hervé CAZENABE :

C'est un constat partagé sur la difficulté de manier une information complexe, parfois controversée. Elle évolue avec les connaissances scientifiques. Cette difficulté peut être anxiogène dans la façon dont elle est transmise. La question de la fiabilité de l'information se pose également en fonction de la façon dont on la reçoit et dont on la perçoit. Comment diffuser ou non une information qui dérange en fonction des émetteurs ? Il faut donc revenir aux fondamentaux de la communication pour identifier le bon message et la bonne cible. C'est une difficulté majeure relevée dans cet atelier.

Bruno ROUGIER :

La seconde idée forte, c'est la mise en réseau des acteurs. Vous trouvez que les acteurs ne parlent pas assez entre eux. D'où les besoins de réseaux afin qu'ils puissent discuter entre eux.

Hervé CAZENABE :

C'est ressorti des discussions de ce matin. Les acteurs sont très diversifiés sur la santé, l'environnement, et nous devons travailler avec les acteurs concernés sur un territoire par la santé environnement afin de mutualiser les moyens, les outils et les actions.

Bruno ROUGIER :

Ce ne sont pas des acteurs qui ont obligatoirement l'habitude de toujours travailler ensemble.



Hervé CAZENABE :

Les bailleurs sociaux, les associations de protection de l'environnement, n'ont pas forcément l'occasion de se rencontrer. Ils peuvent même avoir des parcours parallèles, et par définition, les parallèles ne se rencontrent jamais. Deux témoignages allaient dans ce sens. Que choisir en Pays de Loire a formé des bénévoles pour aller au contact des citoyens pour essayer d'appréhender la question en santé environnement le plus simplement possible. En Aquitaine, un portail santé-environnement a pour fonction première de valoriser les actions des acteurs locaux, mais aussi les actions, les bonnes pratiques qui peuvent être développées sur un territoire. On a identifié également la nécessité de donner des moyens pérennes aux associations pour que leur action s'inscrive dans la durée.

Bruno ROUGIER :

La troisième idée forte pose la question de l'information sur la façon de diffuser ce plan tout au long de son développement. Vous dites qu'il ne faut pas mettre tous les œufs dans le panier d'internet.

Hervé CAZENABE :

Cette discussion a été très vive au sein de l'atelier. Parmi les questions posées aux différentes tables, il y avait une question sur l'utilité des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) dans la communication. La plupart des tables ont répondu de façon positive. C'est un moyen intéressant qui s'adresse à une certaine catégorie de la population, certains outils sont peut-être plus en adéquation avec nos modes de consommation de l'information, une information courte, en images, plus pour les jeunes. Tous n'ont pas accès à internet. Certaines personnes n'ont pas ce réflexe internet. Il ne faut donc pas oublier les actions de sensibilisation de terrain avec un ancrage sur les gestes au quotidien, c'est-à-dire sur des messages simples, relayés par tous les acteurs éducatifs du territoire.

Bruno ROUGIER :

Toutes les techniques de communication doivent être utilisées et pas exclusivement internet.

Hervé CAZENABE :

C'est ce qu'il nous a semblé important de dire.

Cependant, internet est tout de même la source d'information première de la plupart de nos concitoyens, ce qu'il ne faut pas négliger, sans pour autant tout miser sur ce média.



Bruno ROUGIER :

Merci beaucoup, Hervé CAZENABE. J'espère que les participants de l'atelier N° 2 se sont reconnus dans ce que vous avez dit.

Atelier 3 : Les collectivités, actrices de la santé environnementale.

Bruno ROUGIER :

Philippe RITTER va rendre compte des travaux. Il est directeur de l'écologie urbaine à la Ville de Lyon.

Philippe RITTER :

Les participants ont énormément travaillé dans la mesure où les gens étaient convaincus de ce qu'ils disaient et qu'ils ne disaient pas tous la même chose. Ils ont cherché à se convaincre mutuellement. L'atelier a été très productif.

Bruno ROUGIER :

La première idée forte qui s'est dégagée, les collectivités locales sont incontournables si l'on veut faire de la santé environnement.

Philippe RITTER :

En matière d'environnement, l'Union européenne joue un rôle majeur dans le travail normatif. Au niveau national, le rôle du gouvernement pour définir et impulser les politiques n'est pas contesté, mais si on s'arrête là, rien ne se passe. Sur le terrain, ce sont les collectivités territoriales qui mettent en œuvre les politiques de santé environnement. Rien n'est plus stupide qu'un maire qui déclare de manière docte et convaincue qu'il n'a aucune attribution en matière de santé. Beaucoup le disent. Le maire n'a pas d'attribution en matière de soins, mais la médecine a deux pieds. Il y a la médecine thérapeutique et la médecine préventive. Pour cette dernière, le maire est au cœur du dispositif.

Bruno ROUGIER :

Dans les grandes villes, c'est le patron de l'hôpital.

Philippe RITTER :

Le vrai patron de l'hôpital, c'est celui qui fait le budget.

Par contre, lorsque le maire aménage un espace public, pour le choix des essences des arbres, s'il se contente de la couleur des feuilles, il ne fait pas un bon travail. S'il



réfléchit au pouvoir allergénique des pollens qui seront dégagés par ces arbres, il a un vrai effet de santé publique. Il fait un travail de santé.

Quand il fait un PDU (plan de déplacements urbains), il ne fait pas un PDU pour l'organisation des transports globalement et dans l'absolu, il le fait pour que l'air de sa commune ou de son agglomération soit plus respirable, plus salubre. Donc, les collectivités territoriales sont incontournables dans la politique de santé environnement.

Vous avez signalé que dans cet atelier, il y avait beaucoup de participants, dont beaucoup de fonctionnaires de l'État. Quand j'ai regardé la liste des participants, j'étais certain que nous allions parler des collectivités territoriales avec des fonctionnaires de l'État. Il y a eu un consensus absolu parmi ces dignes représentants de l'État pour considérer que, s'ils n'avaient pas les collectivités territoriales avec eux, aussi géniaux fussent-ils, ils n'arriveraient pas à grand-chose.

Bruno ROUGIER :

C'est sans doute pour cette raison que la deuxième idée forte porte sur la nécessité d'une co-construction entre l'État et les collectivités territoriales.

Philippe RITTER :

Le préfet qui communique le texte de son arrêté préfectoral instaurant le PRSE aux maires de sa région aura rempli son devoir. Il aura appliqué la loi, mais sur le terrain, les maires classeront son arrêté sans suite. La co-construction signifie que dès le lancement de la construction du plan, il faut que les collectivités territoriales, les associations, la société civile soient associées à son élaboration, même si en bon représentant de l'État, le préfet a une idée de ce qu'il veut obtenir, il doit tenir compte de la co-construction. Cela passe par des détails très triviaux, mais très importants. Si on veut faire participer les associations à l'élaboration de ce plan, il faut leur rembourser leurs frais de déplacement. Dans une région, il y a en général une capitale régionale, ici, c'est Lyon. Si un membre associatif de Valence, de Grenoble ou de Bourgoin, doit assister à une réunion à la préfecture du Rhône, il faut au minimum lui rembourser son transport. Ce n'est pas toujours le cas.

Bruno ROUGIER :

Cela fait partie des exemples concrets qui ont été cités ce matin.

Troisième idée forte de cet atelier, le PRSE doit fixer des priorités focalisées. On part d'un diagnostic assez général pour *in fine* arriver à des priorités extrêmement précises. C'est ce qui a été expliqué ce matin.



Philippe RITTER :

Il y a deux sortes de plan. Les plans qui balayent la totalité du champ en santé-environnement, qui balayent la totalité de l'environnement et des interactions entre l'environnement et la santé, ce qui est d'ailleurs quasiment impossible, ce qui est tenté par les deux premiers plans nationaux. C'est difficile. Dans ce cas, on oublie des secteurs et au bout du compte, la transformation de la société et la transformation des paramètres sanitaires sont faibles parce qu'on est obligé de saupoudrer les moyens, les énergies, les initiatives sur toute sorte d'activités. À l'inverse, il y a des plans qui, considérant un vaste champ, déterminent au maximum une quinzaine d'actions ultra-prioritaires, sans oublier le reste, mais sur lesquels on alloue les moyens nécessaires pour vraiment changer la situation dans ces secteurs.

Bruno ROUGIER :

Après le diagnostic, que se passe-t-il ?

Philippe RITTER :

Il y a un consensus absolu dans notre groupe pour considérer que le diagnostic devait être exhaustif. C'est-à-dire qu'on doit partir d'une connaissance parfaite de la situation dans tous les domaines.

Bruno ROUGIER :

C'est la boîte à idées. On peut tout ouvrir.

Philippe RITTER :

Il faut tout ouvrir, regarder et mesurer. Si les connaissances sont insuffisantes, il faut arriver à les combler. Le diagnostic achevé, il faut définir des objectifs qui se déclinent ensuite en actions définies comme prioritaires. Elles peuvent être de plusieurs types. Elles peuvent être par thème. Le radon est la deuxième cause de cancer du poumon en France. Est-ce une thématique qui mérite d'être en tête des priorités ? Cela peut se discuter. D'autres thèmes seront plus prioritaires. On peut raisonner géographiquement. Dans un plan national, on va définir un ensemble de champs. Dans une région donnée, le radon sera absolument prioritaire parce que sa conformation géologique fait qu'un pourcentage significatif d'établissements recevant du public ou d'habitations aura des teneurs en radon énormes.

La durée d'un plan est courte, quatre ou cinq ans. On peut envisager des priorités temporelles en mettant l'accent pendant deux ans sur une priorité pour laquelle cette durée suffira à faire bouger les lignes. Pour les deux années suivantes, on traitera d'autres priorités.



Les participants ont estimé que l'approche du plan devait être large, focalisée, temporelle, thématique. Il était important de considérer la communication autour du plan, non comme un artifice, mais comme un outil d'efficacité de ce plan. Son objectif n'est pas la satisfaction de ses auteurs. L'objectif final doit permettre à la population de s'approprier le plan santé-environnement afin d'avoir une chance de modifier son comportement. Ce ne doit pas être une communication alibi, mais une communication, outil d'efficacité du plan.

Bruno ROUGIER :

Merci pour votre efficacité pour nous rendre compte de ce troisième atelier.

Atelier 4 : Comment la ville du futur pourra-t-elle répondre aux enjeux sanitaires ? Comment aménager, planifier la ville en prenant en compte la pollution de l'air, des sols, le bruit ?

Bruno ROUGIER :

Guillaume FABUREL, professeur d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement à l'Université Lumière Lyon va nous présenter les idées fortes de cet atelier. Quand je vous ai demandé votre sentiment sur le déroulement de cet atelier, vous m'avez dit : le groupe était sympathique, appliqué et impliqué.

Guillaume FABUREL :

Appliqué et impliqué au sens où le sujet était assez compliqué. Les cultures *a priori* n'étaient pas toutes identiques sur le thème de l'atelier. Donc, la difficulté a été de trouver des points de contact ou d'imaginer quels pouvaient être les points de contact entre santé environnementale et politiques urbaines, donc entre outils de l'aménagement et les questions environnementales revisitées par la santé.

Bruno ROUGIER :

Les trois idées fortes n'ont pas été évidentes à trouver, mais elles ont été identifiées. La première idée forte est de prendre en compte le bien-être des populations et l'améliorer dans et par l'aménagement.

Guillaume FABUREL :

Il est tout d'abord ressorti une difficulté à qualifier certains des termes d'entrée qui pourtant sont essentiels. Ce besoin de qualifier renvoyait à cette nécessité de prendre en compte le bien-être et de considérer l'aménagement comme un moyen essentiel d'y parvenir.



Bruno ROUGIER :

Avez-vous qualifié ce qu'on entendait par bien-être ?

Guillaume FABUREL :

Il y a, a priori, des éléments de composition du bien-être. La discussion a porté davantage sur les manières de qualifier que sur une définition *ad hoc*, mesurer les impacts de l'aménagement sur les ressources et les milieux en amont des projets. Il ne s'agit pas seulement de diagnostiquer un état, mais de remonter à l'histoire même des différents milieux pour prendre en compte leur diversité. Ce n'est donc pas simplement aréolaire, physique ou chimique. C'est une question de milieux sociaux, de nature, de milieux urbains... une diversité de vie à intégrer, en particulier les espaces sensibles et vulnérables au titre d'approches qualitatives à mélanger avec les approches quantitatives. Est ici apparue la nécessité de mieux tenir compte des pratiques et des usages, dans l'idée de faire des populations des acteurs du bien-être pour devenir un enjeu de leur propre santé.

Bruno ROUGIER :

Cela veut dire qu'ils s'impliquent. Il faut qu'ils prennent vraiment en compte ce qui va leur être proposé.

Guillaume FABUREL :

Oui, par exemple en termes d'accessibilité, de modes de déplacement. On est passé du bien-être à la qualité du cadre de vie, mais plutôt en fin de discussion. La majorité des participants a souhaité trouver un agencement vertueux entre quantifications des milieux, des ressources et des impacts et une manière plus qualitative de tenir compte de la vie des territoires, des actifs, des passifs, des forces et des faiblesses, des richesses et des contraintes.

Bruno ROUGIER :

Quand on parle de ville, cela implique beaucoup de professions, beaucoup de personnes qui travaillent dans une ville. Votre deuxième idée forte est donc de bâtir une culture commune entre les acteurs de santé environnement et de l'urbanisme. Dans l'ensemble, les gens ne se parlent pas. Ils n'ont pas cette habitude. Ils n'ont pas la même culture. Donc, vous voulez créer une sorte de culture commune pour qu'ils puissent travailler ensemble.

Guillaume FABUREL :

C'est ce qui est ressorti des différents points de vue exprimés. Si bâtir une culture commune peut être intéressant, il y a surtout le fait de rapprocher les manières de



penser et de faire, et en conséquence, les types de rapport à l'action sur l'espace. Les quatre champs, santé, environnement, urbanisme, aménagement, traitent de l'espace, mais selon des politiques publiques différentes. Il faut d'abord tenter de capitaliser les outils existants plutôt que de proposer sans cesse de nouveaux outils, de nouvelles démarches et de nouvelles méthodes.

Suivant les échanges, au titre de la réglementation, il conviendrait d'ores et déjà que certains aspects du champ de l'urbanisme ou de la santé soient impliqués en les transférant de l'un à l'autre, par exemple les études d'impact, la compatibilité des documents d'urbanisme, la délimitation raisonnée des seuils d'exposition... Il y a peut-être déjà quelque chose en germe ou existant dans la réglementation qui mériterait que les pouvoirs publics locaux y soient un peu plus attentifs.

Ceci renvoie par exemple au diagnostic global de santé, au sens de l'OMS, pour tout projet urbain, et en amont du projet avec l'ensemble des acteurs. Il s'agirait de développer des outils d'observation existants, multithématiques, multiexposition, etc., pour rapprocher et faire dialoguer, pour cheminer vers un langage commun et une culture commune, intégrer des connaissances sur les déterminants de la santé environnementale par des réflexions sur les indicateurs, et plus largement, mais c'est facile à dire et plus compliqué à faire, impliquer sur ces thématiques sciences humaines, sciences sociales, sociologues, anthropologues et autres qui pourraient devenir un peu des passeurs de frontière.

Bruno ROUGIER :

Avez-vous des exemples très concrets d'acteurs de santé environnement qui ne savaient pas s'adresser à des urbanistes-aménageurs ou qui ne se comprenaient pas parce qu'ils ne parlaient pas le même langage ?

Guillaume FABUREL :

Aucun exemple aussi précis, mais enseignant en urbanisme, je savais sans connaître les personnes qui étaient du champ de la santé, de l'environnement ou de l'urbanisme parmi ceux qui prenaient la parole.

Bruno ROUGIER :

Dans la manière d'aborder les problèmes ?

Guillaume FABUREL :

C'est la culture, la manière de construire ce qui fait problème et de tenter d'y trouver une réponse. Par exemple, la culture du projet urbain n'a pas véritablement imprégné l'ensemble des échanges. De mon point de vue, on est resté par moment

dans une perspective un peu réglementaire. Cela fait partie des cultures administratives et des métiers sous-jacents. Il faut donc bâtir des passerelles. Nous étions d'accord à la fin de ce point 2 pour dire que les formations en architecture et en urbanisme devraient plus ostensiblement se saisir des questions environnementales. Elles le font déjà pour partie, mais de manière certainement trop techniques et surtout pas à ce jour en santé environnementale. C'est au niveau de la formation que cela devrait maintenant évoluer.

Bruno ROUGIER :

La troisième idée forte que vous allez nous expliquer, faire savoir les savoir-faire.

Guillaume FABUREL :

Toujours dans l'idée de bâtir une culture commune. Il faut puiser dans l'existant. Aujourd'hui, évaluer, communiquer, capitaliser, inciter, prendre appui sur des expériences françaises ou étrangères mériteraient notre attention pour capitaliser des savoir-faire. Je ne parle pas de transférabilité. On ne duplique rien. En plus des aspects réglementaires et de leur boîte à outils qu'il serait utile de réinterroger, dans les démarches et les méthodes, il y a des actions engagées qui mériteraient d'être capitalisées, évaluées, diffusées, voire même incitées, en tenant compte des contextes spécifiques.

Quelques idées autour de la notion de faire savoir les savoir-faire :

- Compléter de manière pragmatique l'aspect réglementaire comme mode d'intervention et de connexions entre les champs.
- Évaluer, porter à la connaissance des populations, créer une plateforme générale santé-urbanisme, autour des bonnes pratiques, un thésaurus des expériences validées avec un porteur à l'échelle nationale. Un travail construit à plusieurs niveaux qui permettrait de descendre et de remonter, de faire connaître par l'évaluation, en faisant le tri d'expériences non pas duplicables, mais pertinentes.
- Informer avec une communication à l'adresse de tous les publics, pas simplement les populations. On a constaté un défaut de culture des élus autour de ces thèmes. Les participants ont évoqué cette communication en tant qu'ambassadeurs des projets. Élus et citoyens seraient deux publics à informer par certains types de communication adaptée.
- Créer un réseau type OMS, mais sur santé et urbanisme.

Ces deux derniers éléments sortent des champs de l'évaluation et de l'information pour capitaliser, pour étendre le champ de la connaissance. Il ne faut pas se limiter à des cas thématiques communaux. Aujourd'hui, les projets urbains sont nécessairement intercommunaux, donc trouver d'autres ressources santé,

environnement, urbanisme, dans les communes directement concernées, mais pas nécessairement impactées directement. Il y a aussi une capitalisation horizontale au niveau de la couverture spatiale et des effets à impacts positifs et négatifs d'un aménagement sur la santé par l'environnement. On peut inciter également par la labellisation, c'est-à-dire soutenir les bonnes expériences par une forme de récompense. Cela peut être une certification, un classement ou des prix qui pourraient venir soutenir des expériences et ainsi les faire connaître.

Bruno ROUGIER :

Je comprends maintenant pourquoi vous m'avez parlé d'un groupe appliqué et impliqué. Merci beaucoup Guillaume FABUREL.

Atelier 5 : Ateliers citoyens et conférences de consensus : trouver et dégager les pistes pour un dialogue efficace sur les risques chroniques et les risques émergents.

Bruno ROUGIER

La synthèse va être présentée par Catherine MIR, adjointe au chef du service de la prévention des nuisances et de la qualité de l'environnement. J'imagine que cet atelier s'est passé comme pour les précédents, il y a eu de nombreuses discussions.

Catherine MIR :

Les participants ont bien discuté. Ils venaient de tous horizons. Les débats ont été animés. On a parlé de questions très difficiles comme les questions d'impacts environnementaux cumulés ou les questions des risques émergents.

Bruno ROUGIER :

Comme pour les autres ateliers, vous avez réussi à ressortir trois idées fortes. La première idée porte sur l'importance de travailler en amont. Vous avez dit que rien ne servait de consulter les personnes si le projet était déjà construit.

Catherine MIR :

C'est un point important. Le mot anticipation est revenu à de nombreuses reprises. Cela se traduit par la nécessité de préparer la concertation en amont avec déjà le recueil des opinions des parties prenantes sur les projets et, notamment sur les enjeux qu'ils constituent. Il faut recueillir les critères d'acceptabilité de ces projets pour les populations en général. Cette préparation de la concertation fait partie de la bonne organisation de la concertation, soulignée comme nécessaire. Les acteurs doivent être bien identifiés afin qu'ils soient représentatifs d'une large partie de la



population. Il faut essayer de toucher un public large ce qui peut être parfois difficile en raison d'une majorité silencieuse. Néanmoins, il faut toucher ce public, chacun est acteur de la santé environnementale et de sa propre santé environnementale.

Bruno ROUGIER :

Je suis passé à ce moment-là dans votre atelier. Un participant disait qu'il y avait toujours des gens qui n'osaient pas s'exprimer dans ces réunions et qui ont pourtant des choses intéressantes à dire. Il y a toujours des meneurs dans les débats et certaines opinions minoritaires ne peuvent pas se faire entendre.

Catherine MIR :

C'est un des freins qui est apparu pour la deuxième idée forte.

Pour terminer sur la première idée forte, un autre élément important, ce sont les élus, incontournables à la fois comme acteurs, mais aussi comme relais des questions de santé environnementale. Pour cette concertation, il est très important d'assurer un décloisonnement des opinions. Chaque personne doit pouvoir faire valoir ses arguments. Il faut parfois lutter contre des corporatismes. Il est important d'associer des spécialistes des sciences humaines et sociales ou de la communication.

Bruno ROUGIER :

La deuxième idée forte porte sur une meilleure diffusion des savoir-faire sur la concertation auprès des acteurs locaux.

Catherine MIR :

Il existe de très nombreuses modalités de concertation et de participation. Par exemple, il y a une étude réalisée conjointement par l'INERIS, l'IRSN, l'ADEME et l'INVS qui s'appelle COMRISK. Elle recense un certain nombre de ces modalités.

On a souligné l'intérêt des réseaux de proximité comme les ateliers ville et santé ou tout simplement les journaux communaux de diffusion de l'information. Ce sont des outils très utiles. Il est important de développer les savoir-faire, de les diffuser.

La concertation sur ces risques chroniques et les risques émergents est une concertation difficile. On doit discuter, échanger sur des questions où il y a de fortes incertitudes scientifiques. On a beaucoup parlé de la concertation sur les antennes-relais, par exemple. Il y a souvent des enjeux économiques sous-jacents très forts, le poids des lobbies. Cela rend les échanges difficiles.

Bruno ROUGIER :



Ces échanges sont souvent passionnels.

Catherine MIR :

Personne n'ignore ces enjeux. On a effectivement des sujets très polémiques avec des positions bipolarisées, pour ou contre, parfois extrémistes. Donc, il y a un vrai savoir-faire pour essayer d'éviter les positions de blocage et éviter que certaines personnes ne monopolisent les débats. Tout le monde doit s'écouter et partager les arguments, en sachant qu'on ne peut pas toujours aboutir à un consensus, mais au moins dialoguer, partager les arguments.

Bruno ROUGIER :

Tout ceci est sous-tendu par la troisième idée forte. Tout peut bien se passer s'il y a une véritable transparence et une véritable clarté de l'information.

Catherine MIR :

Cela a été dit lors des précédents ateliers aussi. Il est très important d'avoir une information claire et disponible. On peut citer divers exemples comme les observatoires existants qui permettent de donner une image de l'environnement, sur le bruit, sur l'air. Ces bases de données sont à développer pour avoir une information la plus accessible possible. Parfois, sur des sujets extrêmement techniques, il faut trouver les mots pour expliquer au grand public, sans tromper personne. La qualité des réponses apportées est également essentielle. Pour que le dialogue soit crédible, il faut prendre en compte les questions du public, leur apporter des réponses sérieuses, être fiable sur les engagements pris au cours de la concertation et dans le développement du projet et de son suivi. Donc, une bonne information sur le retour au public de la consultation pour sa crédibilité.

Bruno ROUGIER :

Quand on participe à une consultation, il est très important d'avoir un retour pour savoir exactement ce qu'on a fait de ces dires. Merci beaucoup, Catherine MIR.

Atelier 6 : Comment accompagner les industriels vers les procédés et les produits moins polluants ?

Bruno ROUGIER :

Ce dernier atelier a aussi réfléchi sur le rôle que l'État, les collectivités pouvaient jouer pour aider les entreprises à réduire leurs émissions de substances toxiques. Martine RAMEL va en présenter la synthèse. Elle est responsable du pôle risques et technologies durables à l'INERIS. Quand je vous ai demandé quelle était l'ambiance

de l'atelier, vous m'avez dit, plutôt que d'évoquer l'ambiance, vous avez constaté qu'il y avait peu d'industriels présents.

Martine RAMEL :

On aurait pu imaginer *a priori* que dans cet atelier, on allait réunir beaucoup de représentants industriels. Nous avons un témoignage de marque. Nous avons beaucoup de contributeurs issus de l'administration, issus de l'inspection des installations classées, donc des personnes qui sont au plus près possibles des réalités industrielles. Finalement, nous avons réussi à nous ancrer sur les réalités industrielles avec un esprit très constructif. J'ai été amusée d'entendre Madame MIR parler de *lobbying*. Il n'a pas été question de cela, il a vraiment été question de prendre en compte les réalités du milieu industriel.

Bruno ROUGIER :

Ceci peut paraître étonnant pour une première idée forte, mais ce sont les freins existants dans différents domaines qui arrivent en tête des préoccupations de cet atelier. Ces freins expliquent d'ailleurs les difficultés de substitution.

Martine RAMEL :

Il nous a semblé important de commencer par des constats sur les freins rencontrés par le monde industriel à l'heure actuelle pour développer de nouvelles technologies, de la substitution de substances, et ceci à deux niveaux. Sur le plan économique, on a évité de trop s'éterniser sur le manque d'argent et donc d'investissements. Par contre, deux points intéressants sur le plan économique :

- Des carences ont été mises en évidence en matière d'évaluation coût-bénéfice. On a parlé de coût-bénéfice pour les industriels et de bénéfices économiques directs en suggérant de coupler les approches santé-environnement, et santé-travail, sur ces questions d'évaluation de coût-bénéfice.
- Les impératifs de délais du monde industriel ont également été évoqués. Ils ne sont pas toujours compatibles avec les attentes des consommateurs. Les difficultés d'adaptation du monde industriel avec les contraintes de marché actuelles ont été également notées.

Bruno ROUGIER :

Quand on parle du monde de la chimie, des produits, des substances, on a souvent tendance à penser aux très grandes entreprises. Pourtant, la seconde idée forte qui ressort, c'est ce fort besoin d'actions spécifiques vers les PME et vers les TPE pour mettre en œuvre la substitution.



Martine RAMEL :

Tous les freins identifiés se sont traduits sous forme de recommandations, avec une idée forte de besoin d'accompagner les PME et en particulier, les TPE. Au sujet de la substitution, on a distingué d'un côté la production des substances, qui concerne essentiellement les grandes entreprises, et de l'autre, leur utilisation qui implique souvent des PME/TPE.

Un certain nombre de recommandations pour accompagner les PME a été évoqué sur le plan technique et sur le plan économique, en matière de guide, de retours d'expérience, de mises en commun, avec un rôle important identifié sur la proximité et sur le rôle des collectivités locales.

Cela a déjà été noté dans les restitutions des autres ateliers, mais on tourne toujours autour des mêmes questions de besoin de travailler en réseau, en particulier au niveau régional. On a émis, également, des recommandations toujours ciblées vers les PME et vers les TPE en matière de fiscalité, d'aides financières, globalement, mais avec une priorité sur les TPE.

Bruno ROUGIER :

De cet atelier, est-il ressorti que les TPE et les PME avaient beaucoup de difficultés par rapport à cette substitution ? Quel est le frein majeur ?

Martine RAMEL :

C'est vraiment ressorti comme un point fort en particulier sur la substitution. On a cherché à faire la distinction entre les producteurs des substances et ensuite les utilisateurs dont l'activité dépend directement des substances mises en œuvre. Ils n'ont pas toujours la capacité d'innovation pour initier des démarches de substitution. À titre d'exemple, on a évoqué l'utilisation du perchloréthylène dans les pressings.

Bruno ROUGIER :

Ce qui conduit à la troisième idée forte de votre atelier, des mesures pour favoriser l'innovation qui permettrait cette substitution.

Martine RAMEL :

C'est une recommandation forte que nous vous soumettons, avoir les moyens d'aider au développement technologique et faire de ce développement technologique, au sens de la substitution des procédés, un vrai levier d'innovation qui pourrait s'avérer un facteur de compétitivité sur le territoire, en particulier, si on arrive à développer des solutions innovantes françaises. À ce sujet, nous pensons



qu'il serait intéressant en matière de liens, à l'échelle nationale et à l'échelle régionale, de se rapprocher des pôles de compétitivité qui se sont organisés sur de grandes thématiques au niveau régional. Ils pourraient sans doute davantage intégrer les questions de santé environnement puisqu'il s'agit justement d'aides à la recherche, d'aides aux PME et de mises en réseau.

Bruno ROUGIER :

Vous notez que pour cela, il faut de la communication et de la valorisation.

Martine RAMEL :

Il s'est agi, là aussi, de faire savoir les savoir-faire. C'est un point important, transversal à l'ensemble de l'atelier. On a beaucoup insisté sur cette question pour valoriser les initiatives et les actions vertueuses. Il serait utile de développer les opérations de labellisation en privilégiant la proximité en travaillant à l'échelle régionale et le plus possible localement.

En matière de valorisation des actions vertueuses, on a mis en lumière la sensibilisation du consommateur pour orienter le marché. Pour favoriser la substitution, le consommateur doit disposer de tous les bons leviers d'information pour favoriser les produits vertueux sur le plan environnemental. La communication de l'action publique vers le monde industriel nous paraît importante. En effet, de nombreux participants ont émis le souhait de disposer d'une définition plus précise des priorités, une hiérarchisation des actions sur les substances. Au niveau de l'action réglementaire, il faut une meilleure perception de la vision globale, sur le long terme, des politiques de réduction qui intègrent toutes les facettes : le risque accidentel, la santé-environnement, la santé-travail, avec une meilleure visibilité des contributions des industriels et une vision des émissions des autres contributeurs : l'habitat, le transport, l'agriculture.

Bruno ROUGIER :

Merci Martine RAMEL. C'était donc le compte rendu du dernier atelier. Merci à tous les rapporteurs qui se sont succédés et qui ont pu vous donner une vision aussi exhaustive que possible des ateliers.



Plénière II

Comment renforcer les liens entre le groupe santé environnement et les groupes régionaux en santé environnement ? Quelles pistes pour l'avenir ?

Pierre Aplincourt, Président, France Nature Environnement PACA, Président du groupe eau, Groupe régional en santé environnement PACA.

Gérard Bapt, Député de Haute-Garonne et président du Groupe santé environnement,

Alain Chabrolle, Vice président du Conseil Régional de Rhône-Alpes délégué à la santé et à l'environnement,

Jean-Philippe Deneuvy, Directeur adjoint de la DREAL Rhône-Alpes ,

Anne-Marie Durand, Directrice de la santé publique à l'ARS Rhône-Alpes,

Patrick Lévy, Président du groupe santé environnement du MEDEF,

Bruno ROUGIER :

Depuis le début de cette journée, on a dit que les PRSE sont très différents les uns des autres.

Ce n'est pas très étonnant dans la mesure où il n'était pas question de décliner au plan régional, le PNSE, mais d'élaborer un plan régional en fonction des priorités régionales.

Selon les régions, les plans n'ont pas toujours été pilotés par les mêmes personnes. Si le préfet et l'Agence régionale de santé ont toujours joué un rôle central, par exemple, les Conseils régionaux ont eu des actions et des applications variables selon les régions.

Nous en sommes au PRSE 2, et au moment où je vous parle, sur les vingt-six régions, trois régions n'ont pas encore de PRSE. Il est donc intéressant de repérer les pistes qui peuvent être proposées pour accroître l'efficacité de ces plans régionaux. C'est ce que nous allons voir au cours de cette seconde table ronde.

Je vais vous présenter les différents intervenants de cette table ronde :

- Gérard BAPT, Député de Haute-Garonne et président du GSE qui a un rôle de pilotage important pour les PNSE et les PRSE.
- Patrick LÉVY, Président du GSE du MEDEF.
- Jean-Philippe DENEUVY, Directeur adjoint de la DREAL Rhône-Alpes .
- Anne-Marie DURAND, Directrice de la santé publique à l'ARS Rhône-Alpes.
- Alain CHABROLLE, Vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes, en charge de la santé et de l'environnement.
- Pierre APLINCOURT, Président de FNE PACA et Président du groupe eau dans le GRSE de la région PACA.

Ceci a déjà été évoqué ce matin, mais pensez-vous, aujourd'hui, que les liens entre ce qui se passe à l'échelle nationale et à l'échelle régionale sont satisfaisants ?

Gérard BAPT:

Bonjour à tous. Ma fonction a pris effet très récemment. J'ai réinstallé le GSE qui, après les élections, avait dû se remettre au travail et succéder à ma collègue, députée des Ardennes, qui l'avait présidée précédemment. Je continuais néanmoins à assister au Comité de suivi sur le groupe de travail inégalités environnementales de santé, avec André CICOLELLA, le Vice-président, il a lui aussi commencé un petit peu tard. J'ai donc une expérience relativement limitée du fonctionnement lui-même.

Pour répondre à votre question, les relations entre l'élément régional et ce Comité de suivi ont été assez minimes sauf à certains moments quand un groupe de travail sollicitait une région. Une direction santé environnementale d'une ARS pouvait venir exposer une problématique particulière. Par exemple, pour la question de l'amiante en Corse, l'Agence régionale de santé était venue devant notre groupe de travail. Ceci s'explique aussi par le fait que les projets régionaux de santé environnementale se sont mis en place progressivement. Pour ma part, je l'ai appris au bout de deux ans en particulier pour PACA. Certains ne l'ont pas encore fait.

J'en tire comme conclusion, après avoir assisté aux ateliers de ce matin, que l'expérience maintenant acquise par les régions avec l'adoption de ces PRSE est extraordinairement riche. Ils ont été construits à partir du terrain. Le PNSE 1 avait été une affaire d'experts. Le PNSE 2 a été construit à partir du Grenelle, donc à un échelon relativement centralisé avec des gens très impliqués, mais qui ne reflétait pas exactement le mouvement ascendant qui, me semble-t-il, serait possible

désormais. On reviendra peut-être là-dessus lorsqu'on parlera de la façon dont on pourrait imaginer la construction du PNSE 3 dans les mois qui viennent.

Bruno ROUGIER :

Je voudrais qu'on regarde tout de suite ce qui se passe sur le terrain. Alain CHABROLLE, la région Rhône-Alpes vient de mettre en place le programme PROPASE d'actions en santé environnement. Pouvez-vous nous dire ce qui a été simple ou compliqué dans la mise en place de ce programme ?

Alain CHABROLLE :

Je vais d'abord vous dire en quoi il consiste et je vous répondrai ensuite. Même si cela va de soi pour un élu à l'écoute de son territoire, en Rhône-Alpes, de plus en plus d'habitants expriment leurs inquiétudes sur les conséquences de la dégradation de l'environnement sur leur santé. Ils sont mieux informés, mais aussi plus exigeants sur la qualité de leur environnement. Ils attendent beaucoup plus des pouvoirs publics.

C'est pour cela que la région Rhône-Alpes s'est engagée dans PROPASE, le plan régional opérationnel d'actions en santé environnement, avec des actions de prévention et de promotion de la santé. Ce sont des mots que j'ai peu entendus aujourd'hui. C'est pourtant de notre point de vue d'élus, le grand parent pauvre de tous nos discours. On connaît la complète asymétrie entre les budgets accordés aux soins et les budgets accordés à la prévention et à la promotion de la santé. Si, à l'intérieur de ce budget, on enlève les budgets de dépistage, que reste-t-il vraiment en France aujourd'hui en matière d'actions de prévention et de promotion de la santé ?

C'est une évidence, mais je vous remercie de le souligner. On souhaite à travers ce plan développer une prise de conscience collective et surtout l'adoption de comportements favorables à un environnement plus sain. La première difficulté a été tout d'abord de créer cette double délégation, ce fut un réel combat politique à l'intérieur du Conseil régional. Une sous-direction a été créée, entièrement dédiée à ce plan, avec une équipe jeune et très compétente sur ces thématiques, et depuis trois ans, les budgets ont été confortés.

Après un travail important, nous sommes parvenus à une délibération-cadre, le 12 juillet 2012 sur Rhône-Alpes. Elle portait sur la santé pour tous dans un environnement sain, avec les enjeux de santé-environnement, prévention-promotion de la santé et aussi santé-proximité des habitants sur trois thématiques à enjeux forts, l'eau, l'air et les produits toxiques, et pour ces derniers, les substances cancérigènes et les perturbateurs endocriniens.

On a essayé de structurer ce plan autour de la connaissance, du renforcement des compétences régionales notamment, du passage à l'acte,

- sensibiliser, échanger, informer,
- changer de comportements, avec un accompagnement très concret d'actions,
- l'innovation par la transversalité, notamment la coopération européenne et internationale.

On ne s'interdit pas pour autant de nous intéresser à la radio contamination, aux nuisances sonores. Par exemple, on travaille beaucoup avec la CRIIRAD en Rhône-Alpes.

Je voudrais dire aussi que pour les régions, c'est le cas en Rhône-Alpes, la réduction des inégalités d'exposition populationnelle, voire de sensibilité, est un engagement très fort des régions.

Nous avons différentes actions :

- Dans l'action sur la connaissance, observation des résidus médicamenteux dans un hôpital de Haute-Savoie avec le GRAIE et SIPIBEL.
- Dans le renforcement des actions, une plateforme, EnvitéRA, avec Envirhonalp, pour rendre accessible la recherche académique à l'ensemble des acteurs, avec des conférences, de la formation.
- Sensibiliser à la santé environnement tous les secteurs de maternité et de petite enfance en s'appuyant sur des associations, mais aussi sur des conventions pluriannuelles avec la Mutualité française.

D'autres actions concrètes :

- Nous avons signé hier à Bonneville une véritable innovation concernant la pollution de l'air, des particules avec un fonds-chaleur pour financer l'évolution, l'optimisation des foyers ouverts très émissifs de particules dans la vallée de l'Arve. Ce sont des territoires qui concourent au contentieux de la France vis-à-vis de l'Europe.
- C'est aussi notre engagement très fort et ancien sur l'élimination des solvants. Après la convention de 30 % des pressings en Rhône-Alpes, on s'attaque maintenant à toutes les entreprises de cabines de peinture. Dans la vallée de l'Arve, vallée mondiale du décolletage, on aide à l'élimination du perchloréthylène. Les entreprises gagnent en efficacité et en coût de produits.
- Un dispositif dont on a peu parlé, la mobilisation de la recherche, de l'écoinnovation au bénéfice de changements de process, changements de pratique et d'usage.



Un dernier exemple sur la transversalité au travers du programme inter-européen Alcotra Aera avec la DREAL PACA et tous nos amis italiens pour la mise en place de méthodes de suivi commun de la pollution de l'air, étudier les migrations transfrontières, échanger des informations avec des plans d'action pour être cohérents des deux côtés de la frontière.

Bruno ROUGIER :

Combien de personnes sont impliquées dans ce plan ?

Alain CHABROLLE :

Effectivement, cela mobilise beaucoup d'acteurs et de services. Par rapport à la gouvernance, le fait qu'en Rhône-Alpes, il y ait justement cette mobilisation de la région aux côtés de la DREAL et de l'ARS, la formation de ce trio a conforté l'implication de la région, des élus et des services, notamment dans ces implications territoriales bien que la déclinaison territoriale reste un enjeu majeur des plans à venir.

Bruno ROUGIER :

Gérard BAPT a parlé de ce qui se passait en PACA. Pierre APLINCOURT connaît bien cette région. Pour votre PRSE, vous avez cherché à fédérer les acteurs locaux. Dans le cadre de PACA, ces acteurs locaux ont été invités à proposer des projets qui ont été labellisés. On est donc dans une démarche complètement différente de ce qui se passe en Rhône-Alpes.

Pierre APLINCOURT :

Sur le lien entre le plan national et les plans régionaux, je voudrais situer le cadre dans lequel nous avons travaillé. Dès le démarrage, les orientations issues du plan national ont été prises en compte. Il y a des préoccupations nationales sur les questions de santé environnement et il est nécessaire qu'un groupe national donne ses orientations. En PACA, très vite, tout en respectant le cadre général donné, une dynamique propre s'est développée dans le cadre du PRSE.

Cette dynamique propre s'est développée d'autant mieux que la co-construction du plan régional s'est faite dès le démarrage en associant l'ensemble des acteurs. Il y a eu une période préalable de maturation qui s'est faite avec l'ensemble des acteurs. Cette dynamique essentielle au départ a permis ensuite de développer une dynamique régionale propre, s'adaptant parfaitement à la réalité du territoire, à celle des acteurs, et qui a permis d'avancer progressivement. Cet exercice, tout en étant très structuré, permettait aussi une grande liberté. L'organisation reposait,

notamment sur des Comités d'orientation, sur des Comités de suivi, par projet, par thématique.

L'objectif était d'impliquer les acteurs dans le dispositif. En ce qui me concerne, j'étais président d'une fédération d'associations de protection de la nature et je pilote le Comité de suivi des projets eau. Mon collègue, un élu, suit les projets sur l'air. Le troisième est un chercheur travaillant sur les aspects de la connaissance. C'est un élément essentiel de la dynamique.

Chaque groupe de suivi a trouvé sa propre dynamique. Avec cette notion de labellisation des projets, c'est assez extraordinaire d'avoir des projets venant de niveaux et de groupes totalement différents. On a eu à labelliser des projets venant de petites associations qui proposaient des fiches en direction des jardiniers du dimanche. Nous avons eu également la présentation d'un projet porté par un industriel qui s'était engagé dans le PRSE, très impliqué à conserver une eau de qualité. Nous avons eu des présentations de centres de recherche. L'ensemble de cette construction s'est retrouvé à travers les Comités de pilotage ce qui a permis de faire bouger l'ensemble des acteurs. On a constaté, au fur et à mesure, que l'ensemble des acteurs, les collectivités locales et la région, se sont fortement impliqués dans le dispositif et que tous les acteurs ont évolué.

Au sein de notre propre fédération, nous avons recruté un chargé de mission sur les questions de santé environnement. On a construit un réseau sur ces questions et on a positionné ce réseau sur une fonction transversale par rapport à l'ensemble des autres thématiques dites du Grenelle, très modestement, à notre niveau, mais cela a été aussi le cas de l'ensemble des acteurs. Il y a d'autres propositions pour améliorer le dispositif. Il faut capitaliser ces expériences. Si le niveau national doit apporter un plus, c'est sur la capitalisation de ces expériences. Rien n'est parfait, des choses sont à améliorer.

Bruno ROUGIER :

On va revenir sur cette capitalisation. On a vu deux expériences actuelles. Nous allons regarder maintenant ce qui va se passer dans le PRSE 3.

Anne-Marie DURAND, jusqu'à présent, il a été décidé de ne pas déployer l'ensemble des actions du PNSE dans un PRSE. Selon vous, faut-il poursuivre sur cette même voie ?

Anne-Marie DURAND :

Le cadre national ou la dynamique nationale donne sans doute des pistes d'actions, des domaines d'intervention, mais il appartient à l'échelle locale de pouvoir décliner de façon plus spécifique en fonction des particularités locales, de l'observation en



santé, notamment tel qu'elle a été définie au cours des ateliers. La liberté locale, de faire des choix et de mettre l'accent sur tel ou tel thème, est essentielle. Si on veut une efficacité dans le domaine, il faut pouvoir faire l'effort sur un domaine très spécifique. C'est majeur.

Bruno ROUGIER :

Patrick LÉVY, vous réfléchissez beaucoup à ces questions en tant que président du groupe santé-environnement du MEDEF. Êtes-vous d'accord avec ce que vient de dire Anne-Marie DURAND ?

Patrick LÉVY :

C'est incontestable, mais je voudrais tout d'abord vous rappeler la position des entreprises par rapport au plan national et au déploiement régional. Le MEDEF considère que le PNSE constitue un outil complémentaire de la réglementation. Il a ainsi toute sa place dans l'arsenal des outils à déployer aussi bien à l'échelle nationale que régionale. Ce PNSE serait lettre morte s'il n'avait pas son déploiement régional. Nous sommes favorables à l'élaboration d'un PNSE 3. Cela étant dit, il y a un certain nombre de préalables dans la construction même du PNSE 3 et dans sa déclinaison régionale. Le premier a été rappelé par le représentant des collectivités, il faut un minimum de consensus scientifique dans l'élaboration du PNSE 3 de manière à se focaliser sur des objectifs qui ont du sens en matière d'objectifs sanitaires évidents pour l'ensemble des parties prenantes. Il faut sans doute se focaliser sur un nombre plus limité d'actions au plan national.

Plusieurs intervenants ont évoqué l'idée d'une co-construction. Nous y sommes favorables dès l'origine. Il nous paraît pertinent d'impliquer, sous une forme à définir, quelques représentants des régions dans l'élaboration, la construction du plan national, de manière à assurer cette solution de continuité dès l'élaboration du plan national et dans sa déclinaison régionale.

Je rejoins, Madame, dans l'idée qu'il convient effectivement de limiter les actions déployées, lesquelles doivent être pertinentes au plan régional. On ne peut pas tout décliner. Certaines actions ne sont pas prioritaires dans certaines régions. Il faut faire ce tri au niveau régional et songer éventuellement à l'idée d'avoir des actions interrégionales pertinentes pour certains secteurs. Elles permettraient de gagner en efficacité.

Sur la gouvernance et les liaisons entre les deux niveaux, il nous semble en effet, sous l'impulsion de Gérard BAPT, que le GSE pourrait avoir une réelle fonction de pilotage, organisant la remontée d'informations. La vision que nous avons aujourd'hui va un peu du sommet à la base, le reporting des régions est peu organisé et peu analysé

au niveau du GSE. C'est quelque chose qu'il conviendrait de mettre en place tout en réfléchissant à la structure du GSE et aux outils et aux moyens dont il est doté. Aujourd'hui, le GSE n'est pas nécessairement en capacité de remplir ces missions.

Bruno ROUGIER :

Nous allons lui poser la question, mais je voudrais tout d'abord demander à Jean-Philippe DENEUVY s'il serait intéressant d'avoir un PNSE qui identifierait quelques actions phares à décliner dans toutes les régions, ce PNSE pouvant désigner des régions pilotes qui expérimenteraient quelques actions innovantes. C'est une piste parmi d'autres.

Jean-Philippe DENEUVY :

C'est une piste nécessaire. C'est le message qui est ressorti depuis ce matin. Il faut progresser collectivement entre le niveau national et régional, et même au niveau infra régional sur lequel on a aussi des difficultés d'articulation. Ce n'est pas le seul sujet. Il faut le replacer dans un contexte plus général. Tous les organismes représentés ici ont des moyens de plus en plus rares pour lesquels on doit avoir une organisation parfaite. Des pans entiers du PNSE n'ont pas vocation à être déclinés dans les régions, notamment dans le domaine de la recherche. Quand on liste des actions déclinables, tout ce qui est dans le PNSE 2, c'est un peu la feuille de route que l'on a eue au moment de l'élaboration de nos PRSE. C'est déjà beaucoup trop. En Rhône-Alpes, nous avons 13 fiches actions et 74 mesures. Des régions en ont peut-être moins, mais elles en ont trop de toute façon. C'est un de nos points communs si l'on veut garder une place importante aux spécificités locales.

Comment peut-on arriver à avoir une approche plus sélective ? Nous n'avons pas besoin, tout le temps, d'être au même niveau d'implication sur toutes les actions, même si elles nous concernent. Ce matin, on a parlé du lien avec la recherche, une façon de procéder en matière de recherche que l'on connaît bien, celle que pratique notre service de recherche au ministère de l'Environnement. Des programmes prioritaires sont définis. Des appels à projets sont lancés. Les soumissionnaires sont réunis. On les fait travailler ensemble pour affiner leur projet. On essaye de définir les interfaces. Ensuite, on réalise. On a peut-être 5 ou 10 régions qui travailleraient sur un sujet parce qu'elles sont intéressées, parce que cela coïncide aussi avec des priorités locales et qu'elles ont les moyens de le faire. Ceci pourrait contribuer non seulement aux problématiques régionales, mais aussi aux problématiques nationales. Ceci éviterait que chacun essaye de tout faire pour en définitive ne pas très bien le faire.

Alain CHABROLLE a cité un exemple sur la connaissance des effluents hospitaliers qui s'y prêterait très bien. On a parlé aussi des questions de multiexposition. En Rhône-



Alpes, nous travaillons sur une expérimentation très intéressante sur la double exposition air-bruit. Nous pourrions la partager avec d'autres régions. Les exemples de thèmes particulièrement propices à ce type de formule sont nombreux. Ils relèvent de manière générale des risques émergents ou des anciens risques sur lesquels on a encore besoin d'acquisitions de connaissance et surtout des besoins de développement méthodologique.

Anne-Marie DURAND :

Je partage totalement votre approche. Le domaine de la recherche se prête probablement mieux ou de façon plus spécifique à ce travail en région, différent, essaimé sur différents thèmes. C'est sans doute moins vrai sur les actions menées sur le terrain pour lesquelles la population est très en attente collectivement d'une prise en compte du plus grand nombre possible de problématiques en lien avec l'environnement.

Il faut une certaine détermination pour définir certains thèmes qui pourraient appauvrir d'autres sujets qui se trouveraient moins bien pris en compte à l'échelle régionale. À défaut des actions elles-mêmes, le partage de la méthode pour la prise en compte de ces thématiques ou de ces actions est un élément majeur de partage et de lien avec le national sur ces thèmes. Il s'agit au moins de répliquer la méthode de travail.

Bruno ROUGIER :

Patrick LÉVY, vous aviez fait référence à Gérard BAPT. Je vais lui demander quel rôle peut jouer le GSE face à cette demande forte des régions.

Gérard BAPT :

Au plan national, il va falloir participer à la montée en puissance de cette culture commune dont le rapporteur de l'atelier sur la planification urbaine s'est fait l'écho. J'ai entendu le représentant de la communauté urbaine de Cherbourg dire qu'ils avaient voulu réunir des acteurs pour construire un plan local santé-environnement et que les acteurs de la santé avaient répondu qu'ils étaient en charge de la santé et non de l'environnement. J'imagine la difficulté si sur le terrain, on a une telle incompréhension entre la santé et l'environnement. Cela renvoie aux problèmes de formation et d'éducation. Les conditions interministérielles pourraient être prises en compte au plan national. C'est ce qui a été fait lors de la conférence environnementale de septembre dernier. Il reste à traduire cela dans les faits. On pense par exemple à la question de l'agriculture.

Lors de la prochaine réunion du groupe de suivi, des leçons seront à tirer d'une réunion innovante sur ce sujet comme aujourd'hui à Lyon. On pourrait inverser la



construction du PNSE3 même s'il y a des thèmes qui à l'évidence resteront nationaux. Par exemple, ceux sur lesquels on est aujourd'hui gêné par l'échelon européen pour progresser, mais c'est peut-être un troisième sujet sur lequel on interviendra. On pourrait partir de conférences régionales sur une période allant d'octobre à mars après la 2e édition de la conférence environnementale qui aura à traiter aussi la santé environnementale sans trop décliner par thème.

En PACA, on est parti de conférences départementales pour aller au PRSE. On peut très bien imaginer partir de conférences régionales pour arriver au PNSE. C'est une méthode à proposer dont il faut discuter au sein du GSE. Il faut voir ensuite la déclinaison de ce PNSE pour qu'il ne soit pas une fiche d'actions, de programmes, de thèmes, mais qu'il soit ciblé sur des impulsions à donner dans des domaines définis. Il faut des indicateurs et il faut fixer des objectifs. On ne peut pas avoir de projet sans délai d'exécution et d'évaluation du travail. Il ne s'agit pas ici de financement puisqu'il est intégré dès l'élaboration d'un projet.

Aujourd'hui, j'imagine que par rapport à cette nouvelle approche, adossée sur le travail effectué dans les régions, on pourrait commencer la construction de cette 3e version du PNSE.

Bruno ROUGIER :

On va se tourner vers les représentants des régions. Pierre APLINCOURT, comment peut-on faire remonter ces informations régionales qui peuvent intéresser un PNSE ?

Pierre APLINCOURT :

On peut se poser la question en matière d'efficacité. Dans certains cas, on a besoin d'avoir une efficacité immédiate.

Je rejoins ce que disait Jean-Philippe DENEUVY, il faut rationaliser l'action pour atteindre cette efficacité à partir de thèmes bien ciblés sur telle ou telle région. On pourrait acquérir de la compétence et faire ainsi avancer la problématique.

Il faut aussi considérer le travail sur le long terme. Cette question santé-environnement est particulièrement intéressante, mais aussi particulièrement difficile. Elle fait appel à l'ensemble des éléments qui interviennent dans la société et à l'ensemble des acteurs. Dans les discussions que l'on a eues au niveau régional, on essaie de trouver une solution qui permette de combiner les deux. Il faut peut-être aussi intégrer les disparités dans les approches territoriales.

On commence à avoir des cartes qui font apparaître ces disparités géographiques sur lesquelles on a peut-être besoin d'orienter les choses de façon significative. Il faut aussi que l'ensemble des acteurs de la vie, d'une façon générale, se saisisse de ce

problème santé-environnement. C'est loin d'être le cas. Ceci nécessite d'impliquer les agriculteurs, les collectivités locales, les industriels, dans une dynamique générale de la prise en compte de cette approche santé-environnement dans l'ensemble de leurs préoccupations.

Bruno ROUGIER :

Ce qui est étonnant quand je vous écoute, on a le sentiment que le grand public est totalement conscient du problème. Il sait qu'il y a des problèmes environnementaux qui ont des implications sur leur santé. On a l'impression en vous entendant qu'au niveau des instances, on aurait moins conscience du problème.

Pierre APLINCOURT :

Dans le cadre d'une fédération comme la nôtre, on a la prétention d'être en phase avec la demande citoyenne que l'on ressent très fortement, car ce sujet santé-environnement est un axe central des préoccupations des citoyens. Dans la réalité des fonctionnements institutionnels, on a des difficultés au niveau de tous les acteurs pour que cet aspect soit vraiment au cœur des préoccupations de chacun. C'est là où se situe la grande difficulté. Il y a ce grand écart à faire, entre une demande sociale très forte sur le sujet, parfois au-delà du raisonnable, et un plan d'urbanisme par exemple où cette approche santé-environnement n'est pas prise en considération. La crise nous impose à tous aujourd'hui qu'on fasse de très fortes remises en question et c'est un exercice très difficile à faire.

Bruno ROUGIER :

Alain CHABROLLE, je voudrais que vous réagissiez tout d'abord à la proposition de Gérard BAPT. Aujourd'hui, nous sommes en quelque sorte dans une réunion régionale, même si nous traitons du national, que pensez-vous de la remontée de ces expériences régionales vers le national ?

Alain CHABROLLE :

Il faut des signaux très forts qui viennent du national et du plus haut niveau, y compris de l'interministériel. Je n'ai pas le souvenir d'une performance exceptionnelle de la direction générale de l'alimentation à la conférence environnementale sur les enjeux santé environnement par exemple.

La ministre est passionnée et porteuse de ces enjeux. Il faut vraiment que la ministre de la Santé se positionne fortement et que les autres ministres donnent des signaux forts, y compris dans le traitement ultérieur et le suivi de la dernière conférence environnementale. Il faut aussi avoir une approche économique, financière, budgétaire. Le coût de la non-prévention depuis dix ans dans un certain nombre de



maladies chroniques à déterminants environnementaux, combien cela a-t-il coûté au budget global de la santé ou de la France ? A-t-on une idée exacte de cet impact, au million près, dans le déficit de la sécurité sociale ? Ce sont de bonnes questions. Cela motive peut-être un peu les élus.

Au niveau national et dans notre gouvernance, on constate que les plus grands acteurs concernés par les sujets dont on discute aujourd'hui, qui disposent souvent des plus grands leviers techniques et financiers, sont totalement absents. Je pense aux transports, à l'agriculture, à l'économie. Ils sont peu impliqués et interpellés au niveau national. Ils sont souvent plus impliqués au niveau local.

C'est donc une nécessité d'impliquer le monde du travail et de l'entreprise tout autant que les institutionnels, les syndicats, de travailleurs, d'entreprises et surtout une plus grande implication de la population, en s'appuyant sur les associations. On le souhaite et en Rhône-Alpes, on le fait.

Ce sera à l'ordre du jour de la conférence environnementale, l'éducation à l'environnement, au développement durable. Les changements de comportement qui souvent ne coûtent pas très cher en matière d'aides par rapport à des moyens d'intervention beaucoup plus techniques ne sont pas suffisamment mobilisés. C'est tout l'enjeu de l'articulation entre le régional et le local. Comment peut-on la mettre en place sur les territoires ? D'où la nécessité impérieuse de faire de la santé environnementale, un réflexe chez les décideurs et les élus. Il faut arriver à faire de la santé environnementale, un sujet de politique et non un sujet de polémique.

Bruno ROUGIER :

Je vais poser une question. Monsieur CHABROLLE, je vous interdis d'y répondre. Selon vous, l'échelon idéal pour un PRSE, est-ce la région ou y a-t-il une autre échelle ? Dans les PRSE, les grandes villes sont relativement peu actrices des PRSE, comment pourrait-on davantage les impliquer ?

Anne-Marie DURAND :

Je pense que l'échelon régional est un bon échelon dans le pilotage et dans une mise en œuvre de cette politique. Nombre de partenaires sont à cet échelon.

Bruno ROUGIER :

Comment toucher les grandes villes ?

Anne-Marie DURAND :

Sur l'approche de la santé, aujourd'hui, les contrats locaux de santé peuvent nous permettre de sensibiliser les collectivités locales en général et les communes ou l'intercommunalité en particulier.

C'est un outil nouveau qui permet de prendre en compte un certain nombre de problématiques spécifiques à une commune, à une intercommunalité. Peu importe l'échelle. Elle est à définir en fonction du projet.

Ce contrat local de santé peut fédérer l'ensemble des acteurs de la structure concernée pour avancer dans le domaine de la santé et réduire certaines inégalités infracommunales constatées, liées à la population et à la diversité de la population de cette commune. C'est un des leviers majeurs en Rhône-Alpes. C'est aussi la réalité dans d'autres régions. On peut à l'échelon infrarégional agir sur ces déterminants en environnement. De plus en plus de contrats locaux aujourd'hui développent cette partie environnement et santé au sein des communes.

Gérard BAPT :

Une hiérarchisation n'est pas nécessaire. La petite commune, l'intercommunalité, le département, la métropole, la région, tous les échelons sont bons. En tant que maire, en juin 2009, j'ai sorti un arrêté municipal interdisant la vente de biberons contenant du bisphénol sur ma commune. Le préfet m'a écrit que je n'avais pas cette compétence. Il allait porter cette décision devant le tribunal administratif. Je lui ai répondu que cet arrêté ne serait pas retiré. Je l'ai renvoyé au Code des communes « ... *Le maire est responsable de l'hygiène publique.* » J'ai pensé que l'hygiène publique commandait qu'on ne diffuse pas de biberons contenant de bisphénol dans ma commune de Saint-Jean. En mars 2011, l'Union européenne a étendu la mesure à toute l'Europe. Il n'y a pas de petits échelons.

Pour la promotion de la santé et l'éducation sanitaire, on peut aussi passer par la biodiversité. C'est au niveau de la commune ou de l'intercommunalité que les programmes de lutte contre l'obésité juvénile ont le mieux fonctionné. Cette action commence à s'inscrire dans les mœurs, non seulement dans les cantines scolaires, mais aussi dans la prise en compte de la participation des familles à une meilleure hygiène alimentaire. C'est là où l'on prend le mieux en compte les problèmes des inégalités sociales et culturelles. Il ne suffit pas de mettre de l'argent sur la prévention, il faut qu'il serve à ceux qui en ont le plus besoin. Quand je vois des campagnes de promotion sur la santé dans Le Figaro, Le Monde et Libération, ceux qui ont vraiment besoin de cette information, ne lisent pas ces quotidiens.

Bruno ROUGIER :



Éventuellement, les gratuits qui sont distribués le matin dans les transports en commun.

Gérard BAPT :

Ce serait peut-être mieux avec ceux-là.

Bruno ROUGIER :

Pierre APLINCOURT, votre réponse.

Pierre APLINCOURT :

Sur la question des échelles de territoire, il faut considérer aujourd'hui que la région est le bon niveau pour l'animation des politiques. Il faut effectivement impliquer tous les acteurs institutionnels régionaux. Les collectivités, les services de l'État doivent se mobiliser pour faire cette animation. Comme vous l'avez dit, la démultiplication des actions doit se faire à toutes les échelles de territoire.

Bruno ROUGIER :

Il semblerait que beaucoup de villes ou de communautés d'agglomération ne se soient pas saisies de ces PRSE. Elles laisseraient la région le piloter.

Pierre APLINCOURT :

C'est très variable d'un territoire à l'autre. On est dans une démarche de propagande. Donc, il faut faire avancer dans l'esprit des gens qu'ils intègrent la dimension santé-environnement dans l'ensemble de leurs préoccupations, quel que soit l'acteur, c'est le stade où nous en sommes. Pour cette démarche, il faut espérer que demain les relais vont apparaître dans les territoires. Aujourd'hui, l'échelle régionale paraît être le bon niveau.

Bruno ROUGIER :

Je voudrais que l'on parle de la durée de ces plans.

Patrick LÉVY, pour un PNSE ou un PRSE, cinq ans, est-ce satisfaisant ? Certaines personnes ont trouvé que c'était un peu court entre le moment où on initie des expérimentations et le moment où on travaille sur le terrain.

Patrick LÉVY :

Au regard de certains objectifs, cela peut paraître extrêmement court. Cette durée de cinq ans est devenue l'échéance politique en France. Il y a donc une certaine logique à avoir cette réflexion tous les cinq ans.



On pourrait imaginer avoir des objectifs sanitaires qui traversent les plans quinquennaux et perdurent au-delà de ces plans, avec des objectifs de déploiement, action par action. Le pas de temps pourrait être de dix ans pour vérifier certains objectifs sanitaires.

On devrait réfléchir à l'élaboration d'objectifs et d'indicateurs de résultats par rapport à ces objectifs sanitaires, et des objectifs de déploiement au plan national et au plan régional. La question doit être posée sur la façon dont les objectifs et les indicateurs régionaux pourraient construire l'objectif et l'indicateur national. Il y a bien une contribution pour certaines actions à l'échelle régionale qui doit être consolidée à un moment donné au niveau national. Cette réflexion pourrait être conduite, donnerait un meilleur élan, une meilleure efficacité à moyen et long terme dans le déploiement des plans d'action.

Bruno ROUGIER :

Alain CHABROLLE, que pensez-vous de cette durée de cinq ans ?

Alain CHABROLLE

Le problème n'est pas là. Il faut que cela reste des objets vivants même si de grandes orientations nationales peuvent être confirmées selon des pas de temps à déterminer. L'autre question que je me pose, porte sur le statut juridique, le statut d'opposabilité si on veut franchir un pas supplémentaire. Je prendrai l'exemple du schéma régional de cohérence écologique, la trame verte et bleue. Cela a été un grand succès du Grenelle parce qu'on y a introduit un niveau d'opposabilité, même s'il est le plus petit, c'est dans les SCoT, dans les PLU, avec des conséquences juridiques, même si par ailleurs, il y a beaucoup de recommandations ou d'incitations. On est tous à se mobiliser pour accélérer les choses et pour parler d'objectifs de résultats. Il faut s'interroger sur les cadres dans lesquels on les obtiendra pour demain. La question mérite d'être débattue. Sinon, dans un contexte budgétaire très contraint, même avec une volonté commune de polliniser, ceci risque de rester sans effet.

Bruno ROUGIER :

Il n'y a pas eu beaucoup de pollens cette année alors qu'on les annonçait très violents.

Alain CHABROLLE :

On pourrait réfléchir à cette question. On le fait au niveau du Conseil régional Rhône-Alpes comme dans d'autres régions sur l'écoconditionnalité des aides pour une intégration du volet santé-environnement dans les actions entreprises par des



industriels ou des collectivités, sachant que cela se co-construit, ce n'est pas imposé. C'est une incitation forte. Il faudrait réfléchir au déploiement de nos politiques dans cet esprit sinon je crains que l'on fasse du surplace dans les années à venir.

Bruno ROUGIER :

Jean-Philippe DENEUVY, votre avis sur la durée des plans.

Jean-Philippe DENEUVY :

Sur cette question, je suis partagé, car on a deux logiques contradictoires. L'élaboration d'un plan représente beaucoup d'énergie. Or, Pour mettre en œuvre certaines actions, trois ou quatre ans, c'est trop court. Celles qui donnent des résultats sont celles que l'on a conçues avant l'entrée en vigueur du plan. Cela milite plutôt en faveur d'un allongement de la durée des plans. Il ne faudrait pas non plus qu'ils soient trop longs. Concrètement, la fabrication de ce plan est un événement qui nous permet d'associer le plus grand nombre et, notamment le public. Si on arrive à des durées beaucoup trop longues, je pense qu'on pourrait perdre l'émulation générée au moment où on élabore ces plans. Trois ou quatre ans, cela peut être un peu court. Il ne devrait pas être beaucoup plus long.

Bruno ROUGIER :

Ma dernière question porte sur l'empilement des plans : projet régional de santé, plan régional de santé publique, plan régional de santé au travail, plan régional d'alimentation, plan régional d'élimination des déchets dangereux, plan écophyto, le PN ADES. Comment le PRSE peut-il exister au milieu de tout cela ? Il a été dit que le PRSE était le plan des plans !

Alain CHABROLLE :

Ce n'est pas possible de rester en l'état. C'est une dépense d'énergie. Dans cet ensemble, il y a des plans qui restent un peu orphelins surtout en matière de moyens humains, par exemple au plan santé-travail. Une gouvernance commune des différents plans pourrait être mise en place pour donner de la cohérence, un lien, un travail en réseau, notamment de manière transversale avec des objectifs bien identifiés dans l'ordre de la connaissance, de l'information, de l'action proprement dite. Ce serait un grand pas. On y gagnerait en efficacité et en lisibilité. Certains sujets qui ont trait à l'alimentation, trouveraient peut-être plus de lisibilité et d'engagements, permettraient un engagement plus fort des différents acteurs. Entre tous ces plans, il y a aussi des problèmes de méthodologie, d'outils et d'indicateurs qui devraient être harmonisés comme on l'a fait dans des enjeux comme l'air.



Échanges avec la salle

Claude NOBLE :

Claude NOBLE, Conseil de développement d'Aubagne, PRSE. Un maire peut très bien demander à quelqu'un d'initier un très beau projet, par exemple une crèche sans matériaux polluants. Ce projet est présenté au PRSE qui le labellise. L'initiateur du projet vient dans les réunions qui rassemblent sept ou huit participants, urbanistes, architectes, responsable de la petite enfance, etc. Or, cet initiateur n'a pas vraiment droit à la parole. Au moment où la question des matériaux se pose, cet initiateur propose un ensemble de choix. L'architecte est très embêté, car il avait prévu d'autres solutions. Il se trouve obligé de les substituer par des matériaux non polluants. Au lieu de travailler avec l'initiateur du projet, il va seul chercher d'autres matériaux qui lui ont été indiqués comme non-polluants.

Il faut donc proposer que les personnes qui travaillent dans le domaine de l'environnement, qui essaient de faire aboutir de beaux projets, soient automatiquement intégrées dans l'élaboration du cahier des charges, dans le Comité de suivi et le Comité de pilotage. Sans cela, de très beaux projets, bien construits, peuvent être complètement dégradés et arriver à un très mauvais résultat.

Bruno ROUGIER :

Merci. C'était un avis dont on prend note.

Anne VALIN :

Anne VALIN, je suis adjointe à la santé à La-Roche-sur-Yon. Je voudrais vous faire part d'une réflexion. Pour progresser dans notre culture commune, pour répondre aux angoisses citoyennes face à tous les scandales que nous connaissons, par devoir envers la prévention primaire et la promotion en tant que collectivité locale, ne pensez-vous pas que l'éducation à la santé environnementale devrait être prioritaire et qu'elle devrait être inscrite dans le PNSE 3 ? Si on forme des éducateurs, des enseignants, des associatifs, si on mobilise le personnel des maisons de santé pluridisciplinaire qui se mettent en place, on va pouvoir créer un vrai réseau éducatif et c'est de cette façon que l'on arrivera à notre résultat.

Gérard BAPT :

Ces questions de formation et d'information sont primordiales. Monsieur LESAFFRE disait ce matin qu'elles avaient déjà été soulevées lors de la réalisation du PNSE.

Nous en sommes toujours un peu au même point, à telle enseigne qu'après l'évaluation du PNSE 2 pour donner une nouvelle structuration au groupe de suivi santé environnementale, on envisage de créer un groupe de travail spécifique sur ces problèmes. À l'évidence, c'est capital et totalement transversal en matière de sensibilisation dans de nombreux domaines sur ces questions d'impact sanitaire de tout projet.

Pierre APLINCOURT :

En tant que représentants des associations de protection de la nature, nous partageons complètement ce souci de la formation. Il faut former l'ensemble des acteurs. Il faut aussi avoir l'idée d'aller au-delà de cette approche parce qu'il s'agit d'engager des changements profonds dans les façons de faire, de construire, de se déplacer, d'agir. Ces changements profonds passent certes par la formation, mais ils ne passent pas que par la formation. J'insiste beaucoup sur les notions de dynamique et d'animation. Pour identifier et développer ces dynamiques et ces animations, il faut aussi disposer de moyens sur les territoires. Quand on va voir une collectivité locale, rien ne remplacera le fait, à un moment donné, de pouvoir lui dire de regarder la collectivité locale voisine qui a déjà pris cette initiative, et cela fonctionne. Vous pouvez suggérer à votre interlocuteur de contacter son homologue de proximité. C'est un travail d'animation sur le terrain qui peut se décliner dans d'autres domaines.

Bruno ROUGIER :

Par qui ces actions seraient-elles menées ?

Pierre APLINCOURT :

Dans le cadre du réseau associatif, nous sommes des acteurs du changement, mais l'ensemble des acteurs institutionnels doit se positionner comme étant des acteurs du changement. Les remises en question que nous sommes appelés à faire sont profondes. Cette dimension santé-environnement peut être un axe d'entrée très intéressant pour accompagner ces changements. La formation est certes indispensable, c'est un objectif sur le long terme. Sur ces questions de changement, on est un peu dans l'urgence. Il faut travailler sur l'ensemble du corps, des acteurs, sur l'ensemble des citoyens. Ce n'est pas uniquement la formation qui fait changer la perception que les gens peuvent avoir. C'est un travail d'animation et de médiation.

Alain CHABROLLE :

Je suis entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit avec deux compléments. Pour le futur plan, on pourrait mobiliser l'espace national de concertation de



l'éducation à l'environnement et au développement durable, et les espaces régionaux. Je pense que l'éducation nationale doit être beaucoup plus sollicitée, au plus haut niveau, pour introduire dans les programmes tout au long de la scolarité, ces enjeux, mais l'animation territoriale et, notamment la réflexion nécessaire à trouver des moyens d'accompagnement, est un enjeu très important. On voit bien que les déploiements des politiques dans les territoires passent obligatoirement maintenant par ce stade d'animation. Il permet dans la réalisation d'un projet de faire envie aux voisins et d'avoir cet effet de dominos indispensable.

Jean-Philippe DENEUVY :

J'appuie ce qui a été dit. On a déjà beaucoup travaillé dans le cadre des PRSE sur les aspects formation. Quand vous relisez la plaquette faite sur le bilan du PNSE2, où sont citées des actions régionales, on voit que beaucoup de choses ont été faites sur les supports pédagogiques, par exemple sur des problèmes de formation ciblée sur certains acteurs, mais il faut passer maintenant à la vitesse supérieure et, notamment à l'éducation à ces problématiques de santé-environnement. Il y a eu récemment, début mars, à Lyon, les assises du réseau éducation-environnement, Alain CHABROLLE et moi-même y avons participé avec la ministre Delphine BATHO., pour évoquer les nouvelles priorités de l'éducation à l'environnement. Les problématiques de santé-environnement sont absolument à prendre en compte au sein de ce réseau. C'est fondamental.

José CAMBOU :

Je reviendrai sur la fabrication du PRSE 3 et du PNSE 3 en rappelant un élément qui a été oublié depuis ce matin. Lors de la fabrication du PNSE 2, est partie une circulaire aux préfets de région demandant déjà la mise en place des GRSE. On a envoyé aux GRSE, un avant-projet de plan qui n'était absolument pas finalisé, en leur demandant de réagir dans un délai de trois mois environ, pour qu'on puisse tenir compte des retours pour faire évoluer le projet. C'est ce qui a été fait. Il y a effectivement des régions qui ont produit des avis extrêmement intéressants. Il faut tout de même garder ceci en mémoire quand on dit comment on associe les niveaux régionaux. Pour le PRSE 2 et le PNSE 2, c'était un aspect inattendu en région, il n'y avait pas encore de structures. Si on le refaisait aujourd'hui, on pourrait imaginer qu'un apport du même ordre puisse être relancé très vite pour travailler, puisque dans presque toutes les régions, il y a des outils et des acteurs déjà en place.

Bruno ROUGIER :

Gérard BAPT note tout ce qui se dit !

José CAMBOU :

S'il oublie, je lui rappellerai !

Veni MICHEL :

Bonjour, Veni MICHEL, architecte de Montpellier, région Languedoc-Roussillon.

Je reviens sur la question de la formation des divers acteurs. En tant qu'architecte, ce matin, je trouve effectivement qu'il manque une information parce que dans l'atelier « Aménagement », j'étais la seule architecte sur une trentaine de participants.

Il n'y a pas de module dans la formation initiale. Nous y travaillons. On essaie de le mettre en place avec l'ARS à Montpellier, mais c'est compliqué. On envisage déjà de le monter dans la formation continue. Nous avons une obligation de formation continue. On parle de la formation des architectes et des aménageurs. Si on n'est pas si nombreux, tous les architectes et les urbanistes ne se sentent pas concernés par la question de la santé. C'est une réalité. Pour ceux qui sont concernés par cette question, très souvent, ils ne trouvent pas d'écho dans les collectivités. Quand on arrive sur un projet, si on a cette préoccupation, on constate que le cahier des charges ne prend pas du tout en charge cette question. Lorsqu'on en parle, on n'arrive pas à le mettre en place. Donc, participer à ce genre de réunion pour se dire que, même si on a conscience du problème, on ne peut pas le mettre en œuvre, c'est une réelle difficulté.

La formation devrait aussi se faire au niveau des élus, des services techniques. Cette formation ne devrait pas être séparée. J'ai eu une seule expérience sur une formation sur les économies énergies, dans le cadre de la formation continue, je me suis retrouvée avec des agents des services techniques. C'est extrêmement intéressant parce qu'on se rend compte que nous n'avons pas du tout la même vision des choses, ni les mêmes questions. Cela a été l'occasion d'échanger. En plus de la formation, il faut réfléchir aussi au tissage de la formation entre tous les acteurs de l'aménagement et de l'environnement.

Bruno ROUGIER :

C'est ce qui ressortait lors de la restitution de l'un des ateliers, il fallait que les aménageurs apprennent à échanger.

Veni MICHEL :

Il y a des formations publiques interdites aux architectes, aux urbanistes. Ce n'est pas normal. Se rencontrer dans des réunions, échanger lors de formations, serait un enrichissement plutôt que de s'exclure les uns et les autres.



Sur la question de l'aménagement, il a été question de faire une formation par des entrées, éléments environnementaux ou pathologies. Je pense que l'on va perdre du temps si on continue sur ce type d'entrées. Il faut aborder aussi la question par la globalité, c'est-à-dire la prise de la charge de la question de la santé par les individus et la capacité à le prendre en charge à partir d'un aménagement qui permet cette prise en charge.

Aujourd'hui, on est devant des injonctions qui semblent contradictoires. D'un côté, on demande aux personnes des aménagements en faveur du bien-être. Quand on parle de bien-être, on pense à l'épanouissement, à la dilatation des espaces. D'un autre côté, on a une forte pression foncière qui oblige à densifier et à contracter les espaces. Il va falloir savoir travailler là-dessus, arriver à réconcilier ces deux objectifs qui semblent pour le moment contradictoires, mais qui ne le sont pas, et arriver à proposer des espaces conviviaux à tout le monde. Pour cela, il faut travailler avec les élus, avec les architectes et les urbanistes, très en amont dans l'élaboration même de l'encadrement réglementaire, juridique, de cette question.

Bruno ROUGIER :

Merci de votre intervention.

Gwenaëlle HIVERT :

Gwenaëlle HIVERT de l'Agence régionale de santé à Nantes, Pays de Loire.

J'ai entendu qu'il y avait eu un manque de remontées d'information des actions menées en région vers le GSE. Je voulais souligner l'existence de deux outils. Ils n'ont pas eu l'ampleur qu'ils auraient pu avoir.

Il s'agit de l'extranet, que le réseau d'échanges en santé environnement (RESE) a développé qui est dédié aux PRSE et qui fait remonter un certain nombre d'initiatives qui peuvent être développées.

L'autre outil, ce sont les réunions de concertation ARS, DREAL, qui avaient été étendues à certains représentants de Conseils régionaux porteurs de PRSE. Effectivement, elles ne se sont pas réunies depuis un certain temps. C'était une occasion d'échanges très riches et de remontées vers le GSE.

Je voudrais appuyer l'intervention de Madame VALIN sur l'éducation à la santé. J'ai vraiment l'impression qu'il y a un hiatus et que l'on ne se comprend pas très bien. L'information et la formation, ce n'est pas l'éducation à la santé et à l'environnement, ce sont vraiment deux champs différents.



Si on observe le terreau d'initiatives et d'idées que les régions ont été, dans presque toutes, les IREPS (Instituts régionaux d'éducation pour la santé) et les réseaux Graine se sont concertés. Ils ont essayé de faire émerger une compétence éducation à la santé environnementale. Je crois qu'on est vraiment à un moment charnière. Il faut maintenant donner une très large ampleur au niveau national à ces initiatives. Il y a vraiment un champ à investir. J'attends vraiment le PNSE 3 sur ce tournant.

Bruno ROUGIER :

On rappelle l'extranet qui fonctionne, mais qui n'est pas suffisamment utilisé.

Muriel ANDRIEU-SEMMELE :

Bonjour, Muriel ANDRIEU-SEMMELE, copilote du PRSE PACA. Je voulais aujourd'hui faire part de l'attente forte qu'il y a au niveau des PRSE. C'est ressorti. Il y a eu un foisonnement d'initiatives et d'idées dans les différentes régions. J'ai pris conscience aujourd'hui que beaucoup de régions ont des informations à remonter. Il me semble aujourd'hui si on se lance dans un PNSE 3 et dans sa déclinaison au niveau régional.

Bruno ROUGIER :

Ce n'est pas si on se lance, il n'y a pas de si. On se lance.

Muriel ANDRIEU-SEMMELE :

On se lance dans un PNSE 3 avec un appui politique fort sinon la dynamique ne sera pas au rendez-vous. Le deuxième PNSE a permis d'amorcer ce côté partenarial et d'initier des réseaux qui aujourd'hui sont prêts, en attente de signaux politiques assez forts pour se mettre en mouvement. Il faudrait fournir aux politiques des données chiffrées. Il y a un effort à faire en matière d'impact sur la santé. L'institut de veille sanitaire pourrait nous apporter son aide à ce sujet. Économiquement, chiffrer le coût des impacts en matière sanitaire pour que l'ensemble des instances, au niveau national ou au niveau régional, se saisissent de ces questions, qu'elles aient conscience de ce que cela représente en matière de poids sur la santé publique.

Bruno ROUGIER :

Et presque dire à Gérard BAPT le coût de ce que serait l'inaction.

José CAMBOU :

Ce n'est pas une supposition, c'est un fait, aujourd'hui.



Muriel ANDRIEU-SEMME :

La réussite de ces plans réside beaucoup dans cette gouvernance partagée entre les acteurs de la santé et les acteurs de l'environnement avec l'aspect partenarial aussi. En PACA, nous y sommes très attachés. On parle des différents collèges d'acteurs.

Ceci me semble d'autant plus important aujourd'hui qu'on se trouve face à une difficulté. Les professionnels de santé continuent à parler de l'impact sur la santé des déterminants environnementaux, mais pour la première fois, sans avoir de prise directe dessus.

Jusqu'à présent, la partie médicale avait une prise en matière de soins, de prise en charge. Quand on observait une pathologie, on avait la prise en charge directement associée. Aujourd'hui, on est face à cette difficulté de travailler ensemble. Les médecins ont toujours un rôle d'information et d'alerte sur l'importance de ces facteurs environnementaux en matière d'impact sur la santé, mais les moyens de gestion sont au niveau de l'environnement. À la santé, on en a aussi quelques-uns sur, notamment la qualité de l'eau potable, mais je crois vraiment que ces deux leviers sont importants à conserver.

Francelyne MARANO :

Francelyne MARANO, société française de santé environnement. Ce PNSE 3 va avoir lieu. Ce matin, le directeur général de la santé a dit que ces plans faisaient partie de la loi de santé publique. Partir des régions pour arriver au niveau national est une excellente proposition, avec une coordination qui pourrait être celle du GSE, mais il ne faut pas oublier un certain nombre d'actions qui doivent se faire au niveau national et qu'il faut poursuivre.

Le programme de biosurveillance est un exemple. Il a été lancé à la suite du Grenelle de l'environnement dans le PNSE 2. Il doit absolument se poursuivre dans un PNSE 3. On ne peut pas avoir à un moment donné une vision de l'imprégnation de la population pour les différents polluants auxquels on est exposé et ne pas savoir ce que les actions menées grâce au plan vont donner dans les années à venir. C'est nécessaire de continuer ce programme. Je pense aussi à la cohorte ELFE qui doit suivre les enfants depuis leur naissance jusqu'à l'âge de 20 ans, il faut que des soutiens financiers permettent la poursuite de ces actions.

Un autre aspect sur lequel il me semble important de réfléchir. Sur les deux premiers plans, on a travaillé beaucoup sur les expositions, les milieux, parce que c'est plus facile d'avoir des indicateurs de suivi afin de mesurer l'efficacité des actions. Or, cela a été largement rappelé ce matin et aussi dans le cadre de cette table ronde,



nous sommes soumis à de très nombreux facteurs environnementaux, en milieu de travail, mais aussi dans les milieux intérieurs, extérieurs. Il faut voir les pathologies qui peuvent leur être associées.

Or, l'entrée par les pathologies est une entrée beaucoup plus difficile à prendre en compte. Vous avez parlé des plans qui incluent spécifiquement l'environnement. Je pense aussi au plan cancer, au plan Alzheimer, donc des plans associés aux pathologies pour lesquelles il y a une petite part, quand elle existe, associée aux expositions environnementales, mais elles sont absolument insuffisantes. Il faut faire attention à disposer d'une bonne coordination avec ces plans en cours de renouvellement, en particulier le plan cancer, pour lesquels l'interaction avec le PNSE 3 doit être absolument pris en considération.

Julie VALLET :

Julie VALLET, Grand Lyon. Je voulais apporter une petite information complémentaire pour illustrer la multiplicité des acteurs. En ce qui concerne le PRSE Rhône-Alpes, le Grand Lyon et la ville de Lyon pilotent environ 10 % des fiches actions de ce plan.

Bruno ROUGIER :

Ceci vient contredire ce qui a été dit précédemment.

Julie VALLET :

C'est une illustration de circonstance !

Bruno ROUGIER :

Nous allons pouvoir prendre une dernière question. Je demanderai ensuite à Gérard BAPT de conclure cette table ronde.

Anne BARRE :

Anne BARRE, WECF. Je voulais souligner l'importance des approches participatives parce que ces PNSE et PRSE ont été la source d'une très grande richesse dynamique de multiacteurs dans les territoires, et d'actions innovantes.

Il ne faudrait pas oublier l'importance de démarches qui permettent d'impliquer les citoyens dans ce changement de comportement. C'est effectivement uniquement à travers un changement de comportement de l'ensemble de la société qu'on arrivera à avancer sur la santé environnementale. Je voudrais savoir dans le PRSE 3 et le PNSE 3, comment ces démarches vont-elles être valorisées qui implique cette



participation des citoyens et cet accompagnement au changement de comportements, y compris ceux du monde de l'entreprise ?

Bruno ROUGIER :

Vous me donnez l'occasion de donner la parole à Gérard BAPT, d'autant plus que lui-même a prévu de faire ces réunions régionales qui sont bien synonymes de la participation de tout le monde. Qu'allez-vous retirer de ces échanges et quelle organisation envisagez-vous pour l'avenir après tout ce que vous venez d'entendre ?

Gérard BAPT :

Ce n'est pas mon idée, mais celle qui est née du déroulement de cette réunion, inverser le processus d'élaboration, même si un certain nombre d'éléments nationaux, Francelyne MARANO en a cité un, on a oublié la confrontation avec l'échelon européen, même si les ONG sont aussi des acteurs à cet égard.

Il y a une espèce de mur européen actuellement. On demande toujours que le caractère mutagène des substances chimiques que l'on continue souvent à mettre sur le marché, mais on oublie de leur demander le caractère de perturbateur endocrinien alors que ce sont des éléments sur lesquels il faut aboutir.

On va discuter la façon dont on peut faire appel aux groupes régionaux au travers peut-être de réunions, dans chaque région, décliné par la presse quotidienne régionale qui pourrait aussi participer à la sensibilisation et à l'information sur ces thèmes.

L'impulsion politique à donner a été mentionnée comme une nécessité par plusieurs intervenants. Le fait d'avoir une conférence environnementale annuelle impliquant l'interministérialité est un élément important, même si nous allons ensuite discuter sur les thèmes principaux.

L'idéal serait aussi pour donner corps à cette dimension d'interministérialité qu'il y ait une délégation interministérielle, symboliquement auprès du premier ministre. Ce n'est pas un fonctionnaire, membre d'une administration centrale d'un des ministères qui pourra avoir une influence sur les autres ministères. En entendant tout à l'heure un intervenant nous interpeler, je me disais qu'une déléguée interministérielle comme José, je vous assure que cela irait de l'avant !

Bruno ROUGIER :

Effectivement !

Gérard BAPT :



C'est une idée personnelle ! Elle ne m'a pas dit qu'elle était candidate.

Bruno ROUGIER :

Je la regarde, elle ne semble pas être contre.

Gérard BAPT :

Il y a parfois des coups de boulot à donner. Je suis en train de préparer à Montpellier et ensuite à l'Assemblée nationale, le sujet sur les pesticides. Je trouve que c'est absolument aberrant que, dans certains territoires sous les tropiques, on arrive pratiquement à éradiquer l'utilisation des pesticides dans certaines exploitations sous l'influence, notamment d'organismes comme l'INRA ou le CIRAD, et parallèlement, de voir certains résultats désastreux en France hexagonale. Sur ces thèmes, il y a peut-être des mobilisations à réaliser. En Languedoc-Roussillon, on connaît cela autour de la viticulture. Il n'y a pas que ce thème des pesticides.

Concernant la valorisation et la mobilisation de la société, l'adoption de la labellisation en PACA est une très bonne idée. La petite association et l'industriel d'une grosse PME se retrouvent côte à côte pour la labellisation de leur projet respectif. C'est valable aussi pour un maire. Cela peut être un instant de valorisation très important dont peut se saisir une administration régionale ou un Conseil régional qui, ensuite, se décline dans la société.

Je suis très heureux d'avoir participé à vos côtés à cette réunion à Lyon. Je vais regagner ce soir l'Assemblée nationale avec beaucoup d'idées et bientôt aussi avec nos collaborateurs ici présents à qui je souhaitais rendre hommage, ceux du ministère du Développement durable et de la Santé. Je connais leur implication et leur motivation pour faire avancer cette cause d'intérêt public.

Bruno ROUGIER :

Merci beaucoup. Merci à tous les intervenants de cette table ronde.



Clôture de la conférence

Patricia Blanc, Directrice générale de la prévention des risques, MEDDE

Bruno ROUGIER :

Nous arrivons au terme de cette réunion. Pour conclure cette journée, je vous propose d'accueillir Patricia BLANC, directrice générale de la prévention des risques au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE). Patricia BLANC a assisté à l'intégralité des travaux de cette journée. Elle a été très attentive à tout ce qui s'est dit.

Patricia BLANC :

Merci et bonjour à tous. Je voudrais rappeler que la tenue de cette journée était un engagement de la conférence environnementale de l'an dernier. Nous l'avons tenu dans l'objectif d'essayer de redynamiser les liens entre l'échelon national, l'échelon régional et de manière générale des échelons locaux sur les questions de santé environnement.

J'ai l'impression que cette journée a été appréciée par l'ensemble des participants. Je pense que c'est en votre nom à tous et au nom de Gérard BAPT que je remercie les équipes qui ont participé à l'organisation de cette journée, l'équipe d'Aurélie VIEILLEFOSSE à la DGPR, l'équipe de Mireille FONTAINE et Charles SAOUT, à la DGS, la direction de la communication du ministère de l'Écologie qui a organisé toute la logistique que vous avez appréciée dont le buffet d'hier soir et le déjeuner de ce midi, la Cité des Congrès, et l'équipe locale sans qui nous n'aurions jamais pu organiser à Lyon cet événement, donc la DREAL Rhône-Alpes qui s'était portée candidate avec l'ARS Rhône-Alpes pour organiser cette journée.

Je voudrais remercier tous les intervenants, rapporteurs de groupe, tous ceux qui se sont pliés à cet exercice, un grand merci à tous.

Je passe sur la relation historique entre santé et environnement, cela permettra de raccourcir le discours !

Deux éléments me semblent déterminants en ce qui concerne le rôle des PNSE d'une part, mettre en cohérence les actions, c'est la raison pour laquelle il est important d'avoir un PNSE 3. Ces plans donnent une vision, un sens à l'action. Ils permettent de fixer des caps et des objectifs dont nous avons tous besoin.



La deuxième utilité de ces plans, c'est leur caractère partenarial. Il a été largement évoqué aujourd'hui. Désormais, administrations, experts, chercheurs, collectivités locales, entreprises, syndicats de travailleurs, associations de protection de l'environnement, consommateurs ont pris l'habitude de travailler ensemble au niveau national ou au niveau régional. Il faut s'en féliciter et consolider ces partenariats partout où ils existent.

Ces instances, GRSE ou le Conseil national, sous l'égide de Monsieur BAPT, sont maintenant de véritables parlements des sujets santé environnement. J'espère que l'on arrivera à les faire vivre durablement.

Quelques résultats dont nous pouvons être fiers collectivement sur les PNSE précédents. Je pense aux actions de réduction des rejets dans l'air et dans l'eau. Ce sont des actions importantes. On a vu des résultats en atelier.

La résorption de points noirs du bruit, sujet qui était resté en souffrance pendant un certain nombre d'années et qui, grâce au Grenelle, a connu des financements conséquents. La mise en sécurité de 150 sites pollués à responsable défaillant. On avait là aussi des situations héritées du passé qu'on n'avait pas pu traiter par manque de moyens et qui, grâce aux moyens dégagés dans le cadre du PNSE, ont pu être traitées. La réalisation d'actions ciblées sur des établissements qui accueillent des publics sensibles. C'était un des thèmes forts du PNSE 2, les publics sensibles, la protection des enfants. On a pu travailler sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et les crèches, sur les écoles construites sur des sites qui peuvent être pollués et un certain nombre de sujets orientés sur les enfants avec l'action sur le bisphénol portée par Monsieur BAPT.

Le deuxième PNSE avait laissé une grande liberté aux régions. Vous en avez profité. On a vu aujourd'hui la diversité des actions, mais aussi des processus, des méthodes qui sont nées de ces plans régionaux. Maintenant, il faut capitaliser sur cet ensemble pour préparer le PNSE 3 qui va s'appuyer sur les résultats de cette journée. Je vous rappelle que les comptes rendus seront mis sur internet. Ils seront largement versés aux travaux du GSE.

Le PNSE 3 s'appuiera aussi sur l'évaluation en cours avec deux missions parallèles. Un travail du Haut Conseil de la santé publique et un travail des inspections générales, CGEDD, IGAS et l'inspection générale du ministère de la Recherche. Ils vont sans doute nous rendre leur rapport début juillet. Ce rapport sera également présenté au groupe national santé-environnement. Nous allons ensuite à partir de l'automne nous atteler à la préparation de ce troisième PNSE.



À propos de cet automne pour rappeler que l'on a une conférence environnementale les 20 et 21 septembre 2013. Le sujet a été évoqué par plusieurs participants.

Cinq thèmes ont été sélectionnés pour cette conférence environnementale : la biodiversité marine, les politiques de l'eau, l'éducation au développement durable, les emplois du développement durable, et l'économie circulaire.

Il ne faut pas essayer de comparer la méthode de la conférence environnementale avec celle du Grenelle de l'environnement. Pour le Grenelle de l'environnement, il y avait eu un sommet au début de mandature qui avait embrassé l'ensemble des grandes thématiques de l'écologie et du développement durable.

La conférence environnementale a un format différent. Elle se réunit tous les ans avec des thèmes différents chaque année. Ceci ne veut pas dire qu'on ne parlera pas du tout de santé environnement en 2013 puisque je n'imagine pas que l'atelier sur les politiques de l'eau ne parle pas du tout de sujets sanitaires ou l'atelier sur l'éducation au développement durable n'évoque pas du tout la formation sur les sujets sanitaires. Donc, les sujets reviendront.

Il y aura également un temps consacré au bilan dans cette conférence environnementale. Le gouvernement présentera son bilan, notamment sur les engagements relatifs au sujet de santé environnement.

J'ai retenu plus particulièrement de cette journée, très riche, dont le résumé sera partiel et je vous prie de m'en excuser. Parmi ces enseignements, le souhait que le PNSE 3 embrasse encore plus largement qu'il ne l'a fait dans le passé, tout en ayant une structure plus cohérente, plus compacte. C'est en soi un défi sur lequel il faudra travailler collectivement, en particulier, sur les sujets qui pourraient être repris dans le futur PNSE 3, entre autres, sur les contaminants environnementaux de l'alimentation, notamment phytosanitaires, pesticides, qui ont été traités dans certains PRSE.

J'ai noté aussi le souhait unanime de plus s'appuyer sur les acteurs locaux, notamment les collectivités locales, dans la construction du plan national lui-même et ensuite dans sa mise en œuvre. Différentes idées ont fait l'objet de propositions sur la façon de faire que ce soit l'organisation de conférences régionales ou l'invitation d'acteurs des PRSE dans le groupe national de construction. Il faudra en débattre et trouver les formes les plus efficaces pour associer l'ensemble des acteurs à cette construction.

Il est souhaité également que le PNSE 3 s'inscrive dans l'agenda européen, pour porter un certain nombre de positions françaises dans les débats et arriver dans des calendriers compatibles avec la prise de décision européenne. Celle-ci ne nous

attend pas forcément. Nous devons donc prendre en compte cet agenda européen dans la construction de nos programmes d'actions.

J'ai noté aussi un certain nombre de volets du plan qu'il faudra enrichir et travailler de nouveau. Ils étaient souvent déjà présents dans le PNSE précédent, mais on n'est pas allé au fond du sujet. Donc, la formation des professionnels, ceux de la santé, mais aussi les urbanistes, les professionnels du bâtiment. C'est un sujet qui est revenu et qui avait déjà été inscrit dans le PNSE, mais qui est clairement un des points faibles de notre mise en œuvre du PNSE 2. Il faut y revenir dans le PNSE 3.

Les sujets d'information du public, notamment avec des associations qui sont d'excellents relais auprès de catégories de personnes. On a commencé à y travailler dans le PNSE 2 et on pourra aussi y revenir et l'amplifier dans le PNSE 3.

Tout un volet sur la connaissance avec le rôle capital de la recherche et de son orientation. La connaissance est nécessaire à la mise en œuvre du principe de précaution. En fait, ce principe est assez démuné si on ne s'appuie pas sur la science, si on ne fait pas progresser les connaissances.

Le premier pilier du principe de précaution est l'amélioration de la connaissance dans les domaines sur lesquelles on a des incertitudes.

J'ai noté le volet majeur des inégalités géographiques et sociales. Ce volet était une part importante du PNSE 2, mais on savait dès l'origine qu'il nous faudrait plusieurs plans nationaux pour travailler sur ce sujet d'importance. On a des avancées dans ce domaine. Il faut poursuivre le travail avec la question des registres qui permet d'éclairer le sujet.

Un volet plus nouveau, celui de l'innovation dans les techniques de dépollution, de prévention, l'accompagnement des entreprises dans la substitution. Ce sont tous des volets qui doivent être traités aussi dans ces plans nationaux ou régionaux, à l'échelle locale ou à l'échelle nationale, ce sont des volets primordiaux.

Dans les débats, on a évoqué un certain nombre de débats un peu nouveaux. Un intervenant a dit qu'il n'y avait pas que la réglementation dans un plan de ce type. Si le plan existe, c'est parce qu'il utilise une palette d'outils différents.

Dans les outils nouveaux, j'ai retenu du PRSE de PACA l'idée de fonctionner sur la base d'appels à projets ouverts sur lesquels on fait émerger des initiatives locales. Ils sont labellisés et accompagnés financièrement si le budget le permet, mais on ouvre la porte à des projets. C'est peut-être quelque chose à retenir au niveau national, notamment vis-à-vis des associations qui auraient des projets dans le domaine de la formation, de l'accompagnement du public.



L'approche économique a été encore insuffisamment développée dans le PNSE 2 pour avoir des approches coût-bénéfice, chiffrer les bénéfices de l'action, le coût de l'inaction et montrer que la politique de prévention est souvent rentable, mais il faut le démontrer et accepter la confrontation et le débat économique sur ce sujet.

Des idées d'expérimentation sur certains territoires de certains types d'action que l'on peut avoir à l'esprit, mais pas encore mis en œuvre jusqu'à présent.

Pour conclure, je voudrais annoncer deux éléments en avant-première par rapport au PNSE 3. D'une part, la stratégie sur les perturbateurs endocriniens qui avance dans le cadre d'un groupe de travail national sur lesquels nous avons déjà des objectifs stratégiques relativement finalisés, nous espérons pouvoir les remettre au cours du mois de juin, sachant qu'ensuite il y aura un travail plus détaillé sur les actions qui permettra de mettre en œuvre ces objectifs. Nous avons la qualité de l'air intérieur. Nous avons un plan d'action sur la qualité de l'air intérieur qui devrait être présenté prochainement au Conseil national de transition écologique. C'est aussi une avant-première du PNSE sur ce sujet. Il pourra ensuite être intégré dans le PNSE.

Enfin, le ministère de l'Écologie continuera à financer le programme de recherche, environnement, santé, travail qui est piloté par l'ANSES sur lequel nous réussissons à préserver des moyens budgétaires qui sont rares en ce moment, mais ce sujet a été identifié comme prioritaire. Nous allons pouvoir en préserver les moyens.

Pour conclure, j'espère que cette journée a été utile et fructueuse. Pour nous, elle l'a été largement. Merci à tous de votre participation, merci aux présidents, vice-présidents des groupes de travail, des groupes santé environnement.

Je vous donne rendez-vous pour la construction du PNSE 3 pour lequel j'espère que chacun d'entre vous saura à nouveau s'impliquer. Merci de votre attention.